

opera mundi europe

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

LIBRARY

DANS CE NUMERO

- LETTRE DE BRUXELLES (P. 1-3)

Premier pas vers l'unification politique

- LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL (P. 4-10)

La première phase des négociations CEE-Grande-Bretagne; Les travaux du Conseil des Six; Les relations commerciales Etats-Unis-Marché Commun; Les Ministres de l'économie et des finances définissent les orientations conjoncturelles à court terme; Mise au point des concours financiers à moyen terme; Prochaine conférence ministérielle à "15" sur la coopération scientifique; Divergences et attentes à la Conférence spatiale européenne.

- EUROMARKET (P. 11-46)

Sommaire analytique, P. 11

Index alphabétique, P. 44

N° 574 - 28 Juillet 1970

W^c
17

~~17~~
~~18~~
~~19~~
~~20~~
~~21~~
~~22~~
~~23~~
24

100 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e



OPERA MUNDI - EUROPE

RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ECONOMIE EUROPEENNE

DIRECTION GÉNÉRALE ET RÉDACTION

100, Avenue Raymond Poincaré - PARIS 16^e

Tél. : 704.53.20 Téléx : MUNDI-PARIS 27 989
CCP PARIS 3235-50

<i>DIRECTEUR</i>	Paul WINKLER
<i>Directeur Adjoint</i>	Charles RONSAC
<i>RÉDACTEUR EN CHEF</i>	André GIRAUD
<i>Service Informations</i>	Guy de SAINT CHAMAS
<i>Service Études et Documentation</i>	Alain-Yves BUAT
<i>Institutions Européennes</i>	Rudiger BARTHAUER
	Gabriela KAHBIG
	Jean LAURE

SUISSE

54, rue Vermont
GENÈVE - Tél. 33 7693

BENELUX

12, rue du Cyprès
BRUXELLES - Tél. : 18-01-93

ITALIE

Piazza S. Maria Beltrade, 2
20123 MILANO - Tél. 872.485 - 872.492

ABONNEMENTS	Un an	6 mois
Série hebdomadaire.....	FF. 1.200	FF. 700
Série semestrielle.....	FF. 400	

(La revue n'est pas vendue au Numéro)

SIÈGE ET IMPRIMERIE SPÉCIALE D'OPERA MUNDI-EUROPE, 100, Av. Raymond Poincaré PARIS 16^e

Toute reproduction interdite, sauf accord.

Dépôt légal 3^e trimestre 1970

L E T T R E D E B R U X E L L E S

Bruxelles. - Le calendrier fixé en décembre 1969 au sommet de La Haye a été respecté. Huit ans après l'échec du "Plan Fouchet" la coopération politique européenne prend un nouveau, mais prudent, départ.

Réunis en séance intergouvernementale au Château de Val Duchesse de Bruxelles, haut lieu de l'histoire européenne, les Ministres des Affaires Etrangères des Six ont adopté le Rapport, transmis aux chefs d'Etat, sur les moyens de progresser vers l'unification politique, dans la perspective d'une Communauté élargie. Le texte, préparé depuis six mois par le "Comité Davignon" - du nom du directeur belge de la politique au Ministère des Affaires Etrangères - sera approuvé à n'en pas douter, par les Chefs d'Etat et sans doute rendu officiel au cours du mois d'octobre.

En commentant le résultat de cette réunion, le ministre néerlandais M. Luns a eu cette phrase : "la montagne a accouché d'une souris". Simplification abusive à n'en pas douter car après plusieurs tentatives infructueuses depuis plusieurs années il eut été difficile de marier la coopération politique avec le spectaculaire !

Il fallait être réaliste et, plus que prudent, précautionneux comme l'ont été les Ministres des Affaires étrangères des Six. Mais force est malgré tout de constater que, pour le moment, dans aucune enceinte, les Etats européens n'étaient allés "aussi loin" ... même si cet "aussi loin" n'est que le résultat d'un premier pas.

Les Six ont d'abord fait une triple constatation :

- 1°) Les préambules des Traités de Paris et de Rome étant d'essence politique, ils ont décidé de "donner forme" à cette volonté d'union politique. Ce n'est pas négligeable alors que, pour des raisons politiques, des pays tels que la Suède se demandent s'ils doivent adhérer au Marché Commun. Le document le précise d'ailleurs plus loin : il y a une corrélation entre la participation à la Communauté et la participation à l'unification politique. Par contre coup, et étant entendu que l'union politique sera réservée aux pays démocratiques, cela s'adresse à d'autres états européens ...

- 2°) Le développement économique de la CEE postule des développements d'ordre politique en vue de permettre la définition d'une action politique commune. C'est là sans doute la décision essentielle des Six : elle signifie qu'il n'y aura pas - comme on l'avait envisagé dans le "Plan Fouchet" - deux constructions européennes, l'une politique, l'autre économique, mais bien unité dans l'intégration européenne. Les Etats membres ont donc vidé une "vieille querelle" qui rendait tout progrès impossible.

- 3°) La Communauté européenne doit pouvoir exercer dans le monde les responsabilités correspondantes à son importance. Dans le cas d'un élargissement, la Communauté sera appelée par les autres puissances internationales à assumer des charges dans la vie politique internationale. Qu'elle le veuille ou non, on le lui demandera.

Le but - l'unification politique de l'Europe - est donc clair. Mais il est bien évident qu'il ne sera atteint que graduellement. Dans l'état actuel des choses, les Six ont considéré que le secteur où la Communauté pouvait s'exprimer le plus concrètement et assez vite, était celui de la politique extérieure. Les Etats membres se sont fixés deux objectifs en ce domaine : assurer d'abord une meilleure compréhension mutuelle des grands problèmes de politique internationale et renforcer ensuite la solidarité des Etats membres en favorisant l'harmonisation des points de vue, la concertation des attitudes et provoquer, lorsque cela apparaîtra possible et souhaitable, des actions communes. En d'autres termes, il ne s'agit plus de "s'informer" mutuellement, comme on le fait à l'UEO ou au Conseil de l'Europe, c'est-à-dire écouter poliment parler les autres, mais de débattre de problèmes précis pour aboutir à des attitudes concertées ou communes. La règle du jeu et l'objectif sont complètement différents.

Les voies étant fixées, restaient à trouver les moyens. Il y aura au moins deux réunions de ministres par an se tenant sous la présidence et dans le pays du Président du Conseil de la CEE. D'autres réunions pourront-être convoquées en cas d'urgence et remplacées, le cas échéant, par des réunions de chefs d'Etat. L'ordre du jour sera "ouvert", chacun pouvant y faire inscrire, sans exclusive, tout sujet de politique internationale (y compris donc des questions militaires). Mais l'essentiel est sans doute que ces réunions ministérielles seront soigneusement préparées. Un Comité Politique - composé des directeurs de la politique des ministres des Affaires étrangères - sera constitué. Il se réunira au moins 4 fois par an pour préparer les sessions ministérielles et pourra créer des groupes de travail composés d'experts ou demander des études aux ambassadeurs des Six à l'étranger. Bref, tout laisse supposer que ce Comité, organisé de façon très souple, prendra rapidement de l'importance. Dans l'optique de l'unicité de la construction européenne, les Six ont également prévu - et par rapport au "Plan Fouchet" la différence est encore sensible - que la Commission européenne soit invitée aux sessions ministérielles quand un sujet abordé intéressera l'activité communautaire. Enfin, les ministres rencontreront deux fois par an les membres de la Commission des affaires politiques du Parlement européen.

Une preuve de la volonté des Six d'aboutir à une construction européenne unique et cohérente est leur décision de ne pas s'en tenir là. Les Ministres des affaires étrangères devront, avant deux ans, proposer des moyens propres à améliorer la coopération existante, à y ajouter de nouveaux secteurs et à tenir compte de ce qui aura été entrepris pour renforcer les structures de la

Communauté. Il est bien évident par exemple que des progrès dans l'unification économique et monétaire imposeront des développements parallèles dans le domaine politique.

Comment faire participer les pays candidats à l'adhésion ? C'était évidemment un des problèmes délicats que les Six devaient résoudre. A partir du moment où il fut décidé, comme la logique le voulait, que ne doivent participer à l'Union politique que les membres de la Communauté, il ne s'agissait finalement plus que de trouver de façon pragmatique, une méthode de consultation. Il fut entendu que des sessions réunissant les "Dix" se tiendraient à une date aussi rapprochée que possible des sessions à "Six" et normalement après celles-ci (dans certains cas en effet, l'"avis" britannique pourrait être utile avant une prise de position européenne). Comment se tiendront ces réunions à "Dix" ? On saisira sans doute l'occasion de réunions de l'OTAN, de l'UEO ou du Conseil de l'Europe, où les pays candidats seront présents, pour tenir ces consultations.

La Communauté des Six a donc accompli un grand pas - qui n'est bien sûr pas un premier - dans la voie de l'union politique afin de définir son aire géographique, d'augmenter sa cohésion - notamment monétaire - et de développer sa solidarité politique, chaque action s'appuyant sur les deux autres. Il serait illusoire de croire que la négociation avec la Grande-Bretagne pourra véritablement réussir si le champ d'activité européen n'est pas élargi, c'est-à-dire si le problème agricole n'est pas désenclavé; illusoire également de croire que l'on pourra réaliser l'Union économique et monétaire sans ou contre (ce qui revient au même) les Anglais; illusoire enfin de croire que les deux actions précédentes se concrétiseront sans des progrès dans le domaine politique. Toutes les cartes sont maintenant distribuées. Reste à savoir les jouer.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LA PREMIERE PHASE DES NEGOCIATIONS CEE-GRANDE-BRETAGNE. -

La Communauté européenne et la Grande-Bretagne ont finalement trouvé un terrain d'entente quant à la façon d'aborder la négociation d'adhésion elle-même. Mais cela n'aura pas duré moins de huit heures ce qui laisse prévoir la longueur et les difficultés des discussions qui s'engagent. Dans le compromis qui est intervenu, les Six et la Grande-Bretagne ont su faire les concessions nécessaires.

La séance avait débuté par l'exposé, par M. Walter Schell, Ministre allemand des affaires étrangères et Président du Conseil des Six, de la position de la Communauté. Celle-ci avait été arrêtée la veille et la matinée même au cours d'un Conseil. Pour les Six, le sujet prioritaire devait être la politique agricole commune et surtout la demande faite à la délégation de Londres de dire si oui ou non elle acceptait les bases de l'Europe Verte, c'est-à-dire les règlements de marché. Le règlement financier de la politique agricole commune ne devrait être discuté qu'ensuite. Par ailleurs les Six étaient opposés à la création de groupes de travail (des "fact finding" groupes), soucieux qu'ils étaient de situer pour le moment la négociation à un niveau politique, ou par ailleurs leur position commune pouvait s'exprimer.

A cela, M. Anthony Barber, le négociateur anglais - nommé deux jours plus tard Chancelier de l'Echiquier - répondit d'entrée, à peu près comme on l'attendait. Oui, devait-il dire, la Grande-Bretagne accepte les organisations communes de marché, tout en notant que des problèmes existent pour quatre produits : le sucre, les produits laitiers, la viande de porc et les oeufs. M. Barber devait également estimer qu'un an de "stand still" serait nécessaire à la Grande-Bretagne pour intégrer les règlements européens dans sa législation et suffisante, comme période de transition, pour entrer dans la CECA et dans l'Euratom. Par contre, il a demandé une période de transition pour l'entrée dans le Marché Commun, mais sans en préciser la durée. Comment le faire d'ailleurs puisque "nous ne connaissons pas les "faits", les problèmes", devait laisser entendre M. Barber amenant par ce biais sa proposition de créer immédiatement sept groupes de "fact finding" : politique agricole et ses conséquences financières pour la Grande-Bretagne, sucre du Commonwealth, beurre de Nouvelle Zélande, Union douanière, CECA, Euratom, traduction des règlements.

Sur cet exposé, la séance était interrompue, les Six devant se concerter. Or, celle-ci dura plus de cinq heures. Les Etats membres mirent au point, par écrit, une réponse que M. Barber devait accepter en demandant quelques corrections. Ce texte tenait compte des demandes britanniques, tout en plaçant la négociation sur le terrain choisi par la Communauté.

Aucun groupe de travail n'était créé, mais Londres obtenait sur le fond satisfaction puisque les "faits", les "données objectives" en d'autres termes les statistiques sur la politique agricole et ses conséquences financières seraient établies mais par la Commission européenne qui prendra pour ce faire contact avec la Grande-Bretagne, étant bien entendu qu'il ne s'agira pas d'une négociation parallèle. La différence entre un groupe de travail et la Commission reste malgré tout sensible. Organe indépendant, la Commission ne négociera pas. Il n'en reste pas moins que tout travail technique, en la matière, compte déjà une part de jugement et que le rapport que la Commission européenne établira sera sans doute déterminant. D'une certaine façon, les Six et la Grande-Bretagne s'en sont remis à la Commission : le rapport qu'elle va élaborer ne restera pas sans réponse. Par ailleurs, la Commission a été chargée d'une mission d'exploration en ce qui concerne la CECA.

Quant aux suppléants des ministres, ils sont saisis des dossiers qui demandent une analyse ou des choix politiques : c'est le cas des organisations de marché posant des "problèmes" à la Grande-Bretagne, de même que la réalisation de l'union douanière (suppression des droits de douane intracommunautaire, et alignement sur le tarif extérieur commun). Les suppléants ont d'ailleurs tenu une première réunion de travail dès les jours suivants. Ils ont fixé au 16 septembre une nouvelle rencontre, la prochaine réunion ministérielle devant avoir lieu dans la seconde quinzaine d'octobre. La fixation du rythme de travail n'a d'ailleurs pas présenté de difficultés : il y aura deux réunions ministérielles par trimestre, et 2 réunions des suppléants par mois. Par ailleurs, il a été entendu qu'après chaque réunion avec l'un des pays candidats, le Président du Conseil des Six mettrait les autres candidats au courant du contenu des discussions. Ceci répond notamment à un souhait légitime des trois "petits" pays candidats qui veulent pouvoir faire valoir leur point de vue, même s'il est différent de celui du "grand" voisin britannique.

LES TRAVAUX DU CONSEIL DES SIX. - Outre la préparation de leur position commune vis-à-vis de la Grande-Bretagne, les Ministres des Affaires Etrangères des Six ont (les 20 et 21 juillet dernier) pris plusieurs décisions :

- 1°) Japon : La Commission a été autorisée à ouvrir des négociations avec le Japon en vue de la conclusion d'un accord commercial. Actuellement les relations commerciales des Six avec Tokyo sont régies par des accords bilatéraux. L'objectif de l'accord, selon les Six, est la suppression progressive des restrictions quantitatives aux échanges (une centaine de positions sont contingentées de part et d'autre). Mais la Communauté n'envisage cette libération que dans la mesure où elle pourra bénéficier d'une clause de sauvegarde lui permettant de se prémunir efficacement contre des importations massives venant perturber son marché. Actuellement seuls le Benelux et la France bénéficient d'une telle clause de sauvegarde. Sa généralisation à l'ensemble de la CEE n'enthousiasme évidemment pas le gouvernement japonais. Ce sera sans aucun doute le point essentiel de la négociation.

- 2°) Egypte et Liban : Le Conseil a donné à la Commission mandats de négocier avec ces deux pays en vue de la conclusion d'accords préférentiels. Ces mandats sont "calqués" sur l'accord qui a été signé récemment avec Israël, si ce n'est que l'offre de réduction des droits de douane communautaires (55 % au lieu de 50 %) est légèrement supérieur dans le cas de la RAU et du Liban, ceci afin de tenir compte de leur degré - moins élevé - d'industrialisation. On sait que la France avait approuvé l'accord avec Israël sous la condition que les pays arabes de la même région puissent obtenir un traitement similaire, pour des raisons d'équilibre politique.

- 3°) Autriche : Les Six sont convenus d'établir en septembre un mandat de négociation à confier à la Commission pour négocier avec Vienne un accord intermédiaire prévoyant une diminution de 30 % des droits de douane. Ils ont cependant précisé que si cet accord était conclu il n'entrerait en vigueur que lorsqu'on pourrait avoir une idée claire des relations futures avec l'ensemble des pays de l'EFTA dans le cadre de l'opération d'élargissement. A ce sujet d'ailleurs, ils se sont déclarés prêts à ouvrir des conversations, comme prévu au sommet de La Haye, avec les pays suivants : Suède, Suisse, Autriche, Islande, Finlande et Portugal.

LES RELATIONS COMMERCIALES ETATS-UNIS-MARCHE-COMMUN. -

C'est finalement les 31 juillet et 1er août qu'aura lieu la "réunion informelle" à Genève des quatre plus grandes puissances commerciales du monde (CEE, Etats-Unis, Grande-Bretagne et Japon) pour débattre des difficultés qui risquent de surgir dans les échanges internationaux. Les Etats-Unis - qui paraissent avoir renvoyé aux calendes grecques la suppression de l'ASP (American Selling Price) pour les produits chimiques - veulent en effet imposer des mesures restrictives sur les importations de textiles, de coton et de chaussures. Les exportations européennes vers les Etats-Unis seraient "touchées" à concurrence de 500 millions de dollars par an, sans compter les obligatoires répercussions qu'auraient sur le marché européen l'imposition des mêmes restrictions aux exportations japonaises et britanniques. A Bruxelles, on considère la situation comme "très sérieuse" et l'on estime que si les tendances américaines venaient à se confirmer, il pourrait s'ensuivre un bouleversement dans les échanges internationaux. La délégation de la Commission sera conduite à Genève par le nouveau commissaire responsable des relations extérieures, M. Ralf Dahrendorf.

LES MINISTRES DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES DEFINISSENT LES ORIENTATIONS CONJONCTURELLES A COURT TERME. -

Les Ministres de l'Economie et des Finances des Six, réunis à Bruxelles pour examiner la situation conjoncturelle dans le Marché Commun, ont adopté à l'unanimité, et sans les modifier, les orientations que la Commission leur avait proposées pour la conduite de leurs politiques économiques au cours des prochains mois. A cette occasion, M. Karl Schiller (Allemagne) a souligné au cours de sa Conférence de presse, en tant que Président en exercice, que les Six avaient

pris conscience de la nécessité de lutter en commun contre le danger inflationniste. En effet, tous les pays de la Communauté en sont plus ou moins menacés : l'Allemagne et les Pays-Bas sont en pleine surchauffe, la France et la Belgique reviennent progressivement vers l'équilibre mais ne sont pas, beaucoup s'en faut, à l'abri de tout danger. Entre ces deux groupes de pays, il y aura donc certaines différences dans la conduite à tenir dans les prochains mois bien que la politique budgétaire doive ici comme là, être très rigoureuse. Par ailleurs, pouvoirs publics et partenaires sociaux devront trouver un terrain d'entente pour maintenir la progression des revenus dans les limites de possibilités d'accroissement de la production.

Pays par pays, les orientations arrêtées par le Conseil sont les suivantes :

- Allemagne : une action plus rigoureuse dans le domaine des finances publiques est d'autant plus souhaitable que la politique du crédit y est déjà très restrictive.
- France : La persistance de la hausse des prix et un accroissement de la production plus rapide que prévu justifient un strict équilibre du budget, et même, compte tenu des plus values fiscales probables, un excédent budgétaire.
- Italie : L'excès de la demande par rapport au développement de la production suppose une politique budgétaire plus rigoureuse tant au niveau des dépenses qu'à celui des recettes. Le déficit budgétaire devrait être financé par un appel à l'épargne et non par un recours direct ou indirect à des moyens monétaires. L'austérité requise devrait cependant être recherchée en affectant le moins possible le développement des investissements, afin que les perspectives de croissance à moyen terme et le niveau de l'emploi ne soient pas mis en danger.
- Pays-Bas : la politique budgétaire, qui exerce encore des impulsions trop fortes, devrait être infléchie de manière à limiter plus strictement les dépenses politiques et réduire aussi le déficit budgétaire.
- Belgique : non seulement le blocage des tranches conjoncturelles devrait être maintenu tout au long de 1970, mais un effort de réduction du déficit des finances publiques doit être mis en oeuvre sans retard.
- Luxembourg : la politique budgétaire doit servir, en particulier, à réduire la demande excédentaire dans le secteur de la construction qui constitue un foyer d'inflation spécifique.

MISE AU POINT DES CONCOURS FINANCIERS A MOYEN TERME. -

Le Conseil a également eu un échange de vues sur l'instauration entre les Six d'un mécanisme de concours financier à moyen terme (un des quatre volets du premier "plan Barre"). Il s'agit on le sait pour les Etats membres, de s'accorder mutuellement, en cas de difficultés prolongées de balance de paiements, des prêts pour un montant total de 2 milliards de dollars (une somme identique est prévue pour le concours monétaire à court terme qui, lui, a déjà fait l'objet d'un accord). Le Conseil a marqué son "intention" de prendre une décision au

mois de septembre. En fait, après le Rapport du Comité monétaire qui a étudié plusieurs mois ce dossier, et les propositions de la Commission qui sont déjà une forme de compromis, il ne reste plus que quelques problèmes techniques à trancher. La République Fédérale a suffisamment assoupli sa position, sur le principe du concours financier, pour rallier le camp de quatre de ses partenaires prêts à prendre une décision rapide, à l'exception des Pays-Bas. Il est douteux cependant que, contre l'avis des cinq autres pays, le Pays-Bas puissent faire trainer cette affaire jusqu'à la fin de l'année. Mais il faudra aussi que les conditions mises à l'utilisation de ce système ne soient pas à ce point coûteuses et gênantes pour le pays y ayant recours, qu'il ne préfère s'adresser à d'autres prêteurs. Encore que de nombreux observateurs pensent que l'essentiel, en l'occurrence, est d'arriver à créer le mécanisme lui-même. L'impact psychologique et politique d'un tel événement serait déjà capital.

PROCHAINE CONFERENCE MINISTERIELLE A "15" SUR LA COOPERATION SCIENTIFIQUE. - Une nouvelle étape va être abordée pour la mise sur pied d'une coopération scientifique et technologique européenne, à laquelle participeront, en dehors des six pays membres de la Communauté, neuf pays tiers européens - dont les quatre pays candidats à l'adhésion. Cette seconde phase des travaux sera consacrée à l'élaboration de véritables projets d'accords sur les différentes actions de coopération proposées dans le Rapport Aigrain et qui ont retenu l'intérêt des quinze délégations. Le Conseil de Ministres vient en effet, d'envoyer une lettre dans ce sens aux neuf pays tiers préconisant une procédure à suivre à cet effet, et leur proposant l'organisation d'une conférence ministérielle à quinze pour la fin de l'année.

Ainsi, les Six proposent comme procédure la continuation des travaux des groupes d'études et de travail qui seront chargés de préparer, selon la nature et le degré de maturité des actions envisagées, soit des négociations avec les organisations internationales à qui la Communauté souhaite confier certaines actions, soit la préparation de projets d'accords. Dans leur ensemble, la cinquantaine d'actions retenues, mais qui exigeront d'être encore précisées, se répartissent entre : (1°) les études prospectives qui se limitent à une simple analyse de l'évolution de la technique et des besoins à long terme dans un secteur déterminé (par exemple dans le domaine des transports interurbains); (2°) les études de projets qui comprennent les études économiques de marché, les études techniques de faisabilité et, éventuellement, des études juridiques et financières d'organisation visant à réunir tous les éléments utiles à la définition d'actions ultérieures de coopération; (3°) les actions de service public qui englobent la recherche fondamentale et les recherches préalables intéressantes, par exemple, la normalisation ou l'harmonisation des réglementations, ainsi que les activités scientifiques de service proprement dit; (4) les actions industrielles visant au développement de produits ou matériels nouveaux et dont la réalisation devrait être confiée, soit à des consortiums industriels européens, soit à des firmes nationales.

Pour la réalisation des travaux préalables à la conclusion d'accords relatifs à l'exécution de ces actions, une dotation d'un montant de 600.000 uc a été proposée par le Conseil. Ce montant sera ventilé entre les quinze pays participants selon une clé basée sur le produit national brut, mais ne préjugant en rien la répartition des participations financières des différents pays aux coûts des réalisations ultérieures.

Le Conseil propose également aux neuf pays la constitution d'un Comité de hauts fonctionnaires chargé, notamment, d'assurer la coordination des travaux des différents groupes d'étude et de travail, d'examiner les problèmes juridiques et financiers communs aux différentes actions, de répartir les fonds et de préparer les décisions ministérielles. Il a également chargé le Comité des Représentants permanents d'examiner une proposition du Ministre belge de mettre sur pied une politique scientifique européenne cohérente en assurant une unité d'ensemble des études entreprises dans la Communauté dans les différents domaines de la technologie. Dans le même sens, M. Spinelli, membre de la Commission responsable des problèmes industriels et technologiques, a annoncé que la Commission soumettra, dans les meilleurs délais, des propositions d'ensemble au Conseil concernant la coopération scientifique et technologique - y compris les modalités d'exécution et de financement des projets ainsi que le programme pluriannuel de recherches nucléaires - ainsi que les actions à entreprendre dans le Centre de recherche restructuré.

Le Président du Comité des Représentants permanents a donné lecture d'un Rapport intérimaire sur l'état des travaux effectués jusqu'à présent en exécution de la résolution du Conseil en date du 6 décembre dernier, notamment en ce qui concerne la restructuration du Centre commun. Ces travaux n'ont pas encore donné de résultats spectaculaires, mais l'on espère arriver, d'ici la fin de l'année à une solution permettant d'accorder - sans qu'il soit nécessaire de procéder à une révision du Traité d'Euratom - une certaine autonomie au CCR, le Conseil se limitant à fixer les grands objectifs des programmes ainsi que les dotations financières globales pour chaque grande action, alors que la Commission délèguerait au Directeur général du Centre des pouvoirs de gestion assez étendus.

DIVERGENCES ET ATTENTES A LA CONFERENCE SPATIALE EUROPEENNE.

La Conférence spatiale européenne a achevé sans gloire sa quatrième session de trois jours, à Bruxelles. Ce ne fut ni un échec ni un succès malgré la détermination notamment des délégations allemande, belge, française et, parmi les petits pays, suisse, d'aboutir à des décisions fermes sur l'ensemble des projets qui avaient été soumis. Il faudra cependant attendre l'issue de la prochaine session, prévue pour le mois de novembre, avant de pouvoir dire si les 13 pays participants ont réussi à donner à l'Europe les moyens de développer l'action spatiale répondant à ses besoins. Le débat avait notamment porté sur l'éventualité d'une coopération de l'Europe aux programmes futurs des Etats-Unis (programme post-Apollo), sur la fusion des organisations spatiales européennes et les mesures transitoires à appliquer en attendant l'établissement de la nouvelle organisation, ainsi

que sur le programme spatial européen à entreprendre au cours de la décennie 1970-1980 avec au départ l'approbation des premières tranches de ce programme.

Sur le premier point, à savoir la participation éventuelle au programme post-Apollo, la conférence a chargé son président, le Ministre belge Théo Lefèvre, assisté de la France et du Royaume-Uni, d'examiner avec le gouvernement américain les conditions générales et notamment politiques et financières d'une telle coopération, ainsi que la question de la mise à la disposition des ventes aux membres européens de lanceurs américains. M. Lefèvre fera rapport de ses négociations aux gouvernements des pays membres avant la fin de l'année. La conférence a approuvé, en outre, la création d'une organisation spatiale européenne unifiée devant remplacer la CSE, la CETS, l'ELDO et l'ESRO. Un texte de convention à cet effet sera prêt au début de l'année prochaine.

Des divergences de vues notables subsistent, par contre, au sujet du programme, notamment en ce qui concerne son volet scientifique pour lequel la délégation britannique a réservé sa position en attendant l'issue des négociations avec les Etats-Unis.

L'unanimité s'est faite cependant en ce qui concerne les satellites d'application. Il faudra attendre la prochaine session de la Conférence spatiale européenne pour voir si les efforts de coopération en la matière auront été couronnés de succès. Et avant qu'une décision positive n'intervienne sur l'ensemble du programme, plusieurs pays, notamment la France - mais sur certains points également la République Fédérale et la Belgique - ont décidé de limiter leurs engagements financiers.

E U R O M A R K E T

- P. 14 - ASSURANCE - France : A.G.P. prend le contrôle de SEINE & RHONE et de l'OCEANIDE - Luxembourg : Succursale pour LA PROVIDENCE IARD.
- P. 14 - AUTOMOBILE - Belgique : DANIEL DOYEN prend le contrôle de STAPPERS. Espagne : La firme belge VAN HOOL s'installe à Saragosse - Italie : Accord TARCHINI/NISSAN MOTOR - Irak : Usine de montage SAVIEM à Iskandariva.
- P. 15 - BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS - Autriche : EUROPROJECT (Eindhoven) s'installe à Salzburg ; Belgique : Intérêts indirects d'HOLDERBANK FINANCIERE dans ETERNIT - France : Expansion de MAISONS PHENIX ; Association ETERNIT/COMPTOIR TUILIER DU NORD/TUILERIES DE BEAUVAIS/SERIC INDUSTRIE - Grande-Bretagne : INTERBOHR (Hambourg) à Londres. Pays-Bas : BETONDAK prend le contrôle de NIEMANS'BETON-SON.
- P. 17 - CHIMIE - Allemagne : Concentration SÜDWESTDEUTSCHE SALZ/SALZWERK HEILBRONN ; GEIGY (Bâle) devient seul actionnaire de DEUTSCHE ADVANCE PRODUKTIONS ; HENKEL absorbe DEHYDAG - Belgique : JOSLIN (Southminster) s'installe à Wilrijk - France : UGINE-KUHLMANN crée PHYTO et sa filiale MARLES KUHLMANN développe ETHYLOX ; COMMERCIALE DES POTASSES & DE L'AZOTE absorbe une filiale - Pays-Bas : Surenchère de BAYER sur I. C. M. ; PIETER SCHOEN achète VAN DER VLIET.
- P. 19 - CONSEIL ET ORGANISATION - Autriche : BOOZ-ALLEN & HAMILTON (Amsterdam) s'installe à Vienne - France : B. I. S. absorbe 7 filiales - Grande-Bretagne : DIEBOLD EUROPE (Bruxelles) s'installe à Londres.
- P. 20 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne : H. SCHURTER (Lucerne) crée une filiale ; Expansion de A. O. SMITH de Milwaukee - Autriche : NIRA (Emmen) s'installe à Salzburg. - Belgique : Intérêts américains dans KRAFT SYSTEMS EUROPE - France : Les négociations CIBIE/PARIS-RHONE.
- P. 21 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Allemagne : KIENZLE APPARATE absorbe FRANZ THONEMANN; Accords PETERS & C°/GREENWOOD & BATLEY ; Prochaine liquidation de PINTSCH BAMAG - France : Dissolution de INEURCO ; HAWTHORN BAKER crée à Paris CORNERSTONE. Le regroupement LA ROCHELLE-PALLICE/CHANTIERS DU HAVRE ; Les fondateurs de G. E. E. F. - Grande-Bretagne : Accords GREENWOOD & BATLEY/PETERS & C° ; Succursale pour HEINICKE INSTRUMENTS de Munich - Italie : VIRGILIO RIMOLDI passe sous contrôle américain; de même que CASTELLAZZO; SYBRON ITALIA absorbe trois sociétés. Luxembourg : Intérêts autrichiens dans OLYMP.

- P. 23 - EDITION - Allemagne : BERTELSMAN renonce à devenir actionnaire de SPRINGER - Autriche : Nouvelles filiales pour DEUTSCHE GRAMMOPHON
Pays-Bas : TJEENK WILLINK passe sous le contrôle de WOLTERS-NOORDHOFF.
- P. 24 - ELECTRONIQUE - Allemagne : HOPT passe sous contrôle américain ; Suc-
cursale pour WATKINS-JOHNSON - France : SILICONIX s'installe à Saint-Maur.
Rationalisation chez THOMSON C. S. F. ; Nouvel actionnaire pour S. I. B. T. R. A.
Italie : COMELIT est cédée par MONTEDEL à G. T. & E. - Pays-Bas : Ins-
tallation définitive de TAB PRODUCTS.
- P. 26 - ENGINEERING - France : Nouveaux actionnaires directs de BREVATOME ;
Fusion EURGAL/SEPIAL - Pays-Bas : Filiale pour KEYNES de Schiedam.
USA : HOMER KNOTT passe sous contrôle allemand.
- P. 28 - FINANCE - Allemagne : THYSSEN BANK passe sous le contrôle de BERLINER
HANDELSGESELLSCHAFT ; Lancement des fonds INTERSPEZIAL et INTER-
ZINS ; DÜRENER BANK est absorbée par DRESDNER BANK - Belgique :
CREDIBEL est absorbé par FINELGAZ - France : OMNIUM DE PARTICIPA-
TIONS FINANCIERES accroît son intérêt dans LANGUEDOCIENNE-FORENCO ;
Les fondateurs de SUCRE UNION INVESTISSEMENTS ; BANQUE OCCIDENTALE
reprend l'activité bancaire de CREDIT VANDOME ; BANQUE DE L'INDOCHINE
augmente sa participation dans ALSPI ; Succursale à Nice pour DISCOUNT BANK
(FRANCE) ; Les fondateurs de FINANCIERE ATLANTIQUE - Grande-Bretagne :
Succursale à Londres pour EUROPEAN FINANCIAL ASSOCIATES - Italie :
INTERNATIONAL INVESTORS GROUP s'installe à Milan et Rome - Luxembourg :
Fusion prochaine NEW YORK OFF-SHORE FUND/TYNDALL OVERSEAS
FUND ; BAUKNECHT (Stuttgart) crée un holding ; Intérêts belges dans COFAMI ;
Holding pour coiffer FINANCIA (Paris) - Pays-Bas : Nouvelle filiale GRAMCO -
USA : Expansion d'ALGEMENE BANK NEDERLAND.
- P. 32 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne : Concentration CECONETTO/
ALTONA ; NESTLE négocie le rachat complet de SAROTTI - Belgique : Fusion
GENERALE DE SUCRERIES/SUCRERIE & RAFFINERIE DE PONTELONGO ;
Nouveaux actionnaires pour SILOS DE LA MEUSE - France : Les apports
EVIAN et FALI dans le groupe B. S. N. ; Fusion IMPERIAL FRANCE/FLAN
MARQUISE (belges) ; Intérêts italiens dans YOMO FRANCE - Italie : PANTA-
NELLA passe sous contrôle américain - Suisse : PRODUITS MANZIOLI est
racheté par PERNOD.
- P. 34 - METALLURGIE - Allemagne : BOLLMEYER racheté par PREUSSAG ; EISEN-
WERK ROTHE ERDE fusionne avec DORTMUND-HORDER - Belgique : Représenta-
tion française pour GENERALE DES MINERAIS ; HOLLAND ALUMINIUM prend
49 % dans SIDAL - France : Rationalisation dans le groupe UGINE-KUHLMANN.
Apports à une filiale d'USINOR - Pays-Bas : HOLLAND ALUMINIUM devient
affilié de SIDAL ; O. G. E. M. négocie le rachat de F. W. BRAAT - Suisse :
GRONDMET de Rotterdam s'installe à Zurich.

- P. 36 - PAPIER - Allemagne : FELDMÜHLE absorbe une filiale - Australie : FASSON NEDERLAND s'installe à Adélaïde - Suède : Participation à Hyltebruk de FELDMÜHLE.
- P. 37 - PARFUMERIE - Allemagne : Installation à Cologne de PARFUMS DIOR.
- P. 37 - PHARMACIE - Belgique : DELFORGE passe sous contrôle américain - Luxembourg : E. MERCK (Darmstadt) crée une filiale.
- P. 38 - PLASTIQUES - Allemagne : Association GRÜNZWEIG & HARTMANN/REEMTSMA
- P. 38 - PUBLICITE - Allemagne : DURANA WERBUNG passe sous contrôle américain; Installation définitive de DANIEL J. EDELMANN - Belgique : PLANNING PUBLICITAIRE VDM membre du groupe NORMAN, CRAIG & KUMMEL ; Succursale pour B.R.E.S. (Pontoise) - France : Naissance de SONEUROP.
- P. 39 - TABAC - Allemagne : WILLEM II s'installe à Werther - Brésil : Filiale à Salvador pour OSCAR ROHTE & JISKOTT.
- P. 40 - TEXTILES - Allemagne : PERMESS (Borne) s'installe à Borcken ; Fermeture de l'usine de Bayreuth de CARRINGTON & DEWHURST - Belgique : COTTON PRODUCERS ASSOCIATION ferme sa succursale - France : Scission de STE DES PROCÉDES SUBLISTATIC - Suisse : Intérêts français dans SUBLISTATIC de Genève ; Intérêts néerlandais dans TEN-CATE TEXTILES; Succursale à Winterthur pour HOUTSTRA.
- P. 41 - TOURISME - Allemagne : Expansion à Francfort de HOLIDAY INNS - France : JACQUES BOREL crée SPAPCA. - Italie : Expansion de HOLIDAY INNS. Suisse : Nouvelle filiale pour WASTEELS (Bruxelles).
- P. 42 - TRANSPORTS - Allemagne : Intérêts néerlandais dans LOMMERTS (Weener); Belgique : SCANAUSTRAL confie sa représentation à BEST & OSTERRIETH. Canada : Expansion de GENSTAR. France : Naissance de LOGEMAFER - Italie : Accord HISPALAC/LERTORA FLLI. & COURTMAN ; Naissance de FRIGOSCANDIA - Pays-Bas : Intérêts américains dans FEDNAV HOLDING.
- P. 43 - DIVERS - France : Le rapprochement PRENATAL/MATERNA.

ASSURANCE

(574/14) Récemment créée (cf. N° 511 p. 17) à Paris au capital de F. 50 millions par les compagnies LA PROVIDENCE INCENDIE SA, LA PROVIDENCE ACCIDENTS SA et L'IMMOBILIERE-VICTOIRE SA, toutes membres du groupe d'assurances de Paris LA PROVIDENCE qu'anime M. B. de la Bouillierie, la société LA PROVIDENCE I.A.R.D. SA a ouvert à Luxembourg une succursale placée sous la direction de M. Jean-Pierre Hoffmann.

(574/14) Aux termes d'un accord récemment conclu entre les actionnaires de la compagnie SEINE & RHONE "LUGDUNUM" & SEINE & RHONE REUNIES, CIE DE REASSURANCES & D'ASSURANCES SA (Paris) et la société de portefeuille A.G.P. -LES ASSURANCES DU GROUPE DE PARIS SA (cf. N° 541 p. 31), celle-ci s'assurera le contrôle de celle-là contre remise d'actions de la société LA PATERNELLE SA, filiale d'A.G.P. (cf. N° 573 p. 15).

(574/14) La S.A. FRANCAISE DE REASSURANCES de Paris (cf. N° 344 p. 17) a fait apport de son contrôle à 96,74 % sur l'OCEANIDE-SA D'ASSURANCES & DE REASSURANCES (Paris) au groupe A.G.P. -LES ASSURANCES DU GROUPE DE PARIS SA (cf. supra).

AUTOMOBILE

(574/14) Membre à Bruxelles du conglomérat américain GULF & WESTERN INDUSTRIES Inc. de New York (cf. infra "Tabac"), l'entreprise belge de pièces automobiles et de matériel de garage ETS DANIEL DOYEN SA (cf. N° 565 p. 25) s'est assurée une participation minoritaire, mais importante, dans la compagnie de négoce de pièces détachées et accessoires pour automobile STAPPERS SA (Liège).

(574/14) Aux termes des négociations récemment engagées (cf. N° 560 p. 28) entre le gouvernement irakien et la SAVIEM-SA DE VEHICULES INDUSTRIELS & D'EQUIPEMENTS MECANIQUES de Suresnes/Hte-de-Seine (filiale du groupe REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne-Billancourt - cf. N° 573 p. 14), le premier a chargé la seconde de la construction à Iskandariya (au Sud de Bagdad) d'une usine de montage de camions et d'autobus d'une capacité de deux mille véhicules/an.

(574/15) Le constructeur belge de carrosseries d'autocars et de véhicules industriels VAN HOOL & FILS Sprl de Koningshooikt/Anvers (cf. N° 505 p. 25) va installer une chaîne de montage dans l'usine de Saragosse du groupe automobile espagnol BARREIROS DIESEL SA de Madrid (cf. N° 350 p. 27).

Contrôlé à 77 % par le groupe américain CHRYSLER CORP. de Détroit/Mich. (cf. N° 543 p. 18), celui-ci se transformera prochainement en CHRYSLER ESPANA SA. Il a récemment transféré à Madrid ses activités de montage des modèles "Simca 1000" de la compagnie CHRYSLER FRANCE SA (anc. STE DES AUTOMOBILES SIMCA - cf. N° 542 p. 18) et "DODGE PART" (véhicules utilitaires, tracteurs, etc ...).

(574/15) Un accord a été conclu entre le groupe de Tokyo NISSAN MOTOR C° Ltd (cf. N° 560 p. 18) et la firme TARCHINI SpA (Milan) assurant à celle-ci la représentation et la distribution en Italie des véhicules de tourisme du groupe japonais.

Celui-ci a récemment renforcé sa position industrielle et commerciale en prenant le contrôle à Tokyo du constructeur automobile ISUZU MOTOR C° (cf. N° 277 p. 20). Ce dernier n'a pas abouti en 1969 dans ses négociations à Turin en vue d'une association réciproque avec le groupe FIAT SpA (cf. N° 569 p. 21); il vient par ailleurs de mettre fin à son association avec le groupe CHRYSLER CORP. de Détroit (cf. supra p. 15) au sein de la firme japonaise SHINSEI MOTOR C° Ltd, où CHRYSLER avait acquis 49 % lors de la prise de contrôle de ROOTES.

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

(574/15) La firme néerlandaise d'architectes et d'entreprises générales de construction EUROPROJECT, MAATSCHAPPIJ VOOR ONTWIKKELING VAN BOUWPROJECTEN N.V. d'Eindhoven, a créé à Salzburg/Autriche, une filiale EUROPROJEKT GmbH (capital de Sh. 3,5 millions), dirigée par M. B. Reinders (Dieren) et gérée par M. Otto Zwicker.

(574/15) Membre à Gorinchem du groupe de La Haye N.V. BILLITON MIJ. (passé lui-même depuis peu sous le contrôle du groupe ROYAL DUTCH SHELL - cf. N° 573 p. 29), l'entreprise de matériaux de construction en béton BETONDAK N.V. (anc. DE VRIES ROBBE & C°) s'est assurée à Son/Noord-Brabant le contrôle de la firme de panneaux et plaques en ciment NIEMANS' BETON-SON N.V. (sans lien avec la société N.V. JOH. NIEMAN de Koortsterville - cf. N° 494 p. 17).

BETONDAK occupe plus de 750 personnes dans ses usines au siège, Arkel et Eindhoven et réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 50 millions pour une production de matériaux précontraints de 250.000 m³/an

(574/16) Le groupe suisse HOLDERBANK FINANCIERE GLARUS AG de Glarus (capital récemment porté à FS 150 millions - cf. N° 567 p. 22) a pris une participation minoritaire dans le groupe belge de matériaux de construction ETERNIT SA de Kapelle-op-den-Bos (cf. N° 565 p. 18) à travers la STE FINANCIERE ETERNIT SA de Bruxelles (cf. N° 428 p. 18), dont il est devenu actionnaire indirect pour près de 10 % en absorbant la société de portefeuille SCHWEIZERISCHE-CEMENT-INDUSTRIE-GESELLSCHAFT de Glarus (cf. N° 559 p. 20).

Celle-ci a également apporté à HOLDERBANK FINANCIERE GLARUS une importante participation en Afrique du Sud dans la firme EVERITE Ltd (Johannesburg).

(574/16) Connue pour ses maisons individuelles construites à partir d'éléments préfabriqués, la STE DES MAISONS PHENIX SA de Paris (cf. N° 561 p. 17) a étoffé son réseau commercial en France d'une filiale STE DES MAISONS PHENIX-AQUITAINE SA à Pierroton/Gironde (capital de F. 200.000), que préside M. Gabriel Merlin.

La fondatrice est affiliée pour respectivement 23 %, 19,6 % et 14 % aux groupes CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. N° 573 p. 15), BANQUE DE L'INDOCHINE SA (cf. N° 573 p. 26) et UFINER-UNION FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE & L'ENERGIE SA (groupe STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA - cf. N° 572 p. 29) - la compagnie FORCLUM-FORCE & LUMIERE ELECTRIQUE SA (affiliée pour 30 % à UFINER) s'étant récemment défait de sa participation de 10,03 % au profit des précédents actionnaires. Elle dispose déjà de 7 filiales régionales en France : STE DES MAISONS PHENIX-POITOU-CHARENTE SA (Ruffec/Charente), STE DES MAISONS PHENIX-LORRAINE (Dieve/Meuse), STE MAISONS PHENIX RHONE-ALPES SA (Grenoble/Isère), STE DES MAISONS PHENIX PAYS DE LOIRE SA (Nantes/Loire Atl.), STE DES MAISONS PHENIX MIDI-PYRENEES SA (Toulouse/Hte Garonne), STE DES MAISONS PHENIX-BRETAGNE SA (Fougères/I. & V.) et STE DES MAISONS PHENIX PROVENCE SA (Aix-en-Provence/B. du Rh.).

(574/16) Les sociétés françaises COMPTOIR TUILIER DU NORD SA (Marc-en-Baroeul/Nord), TUILERIES DE BEAUVAIS (Beauvais/Oise) et S.E.R.I.C. INDUSTRIE SA (Montrouge/Hts-de-Seine) ont décidé de regrouper avec la société belge ETERNIT SA de Kapelle-op-den-Bos et sa soeur à Paris ETERNIT SA (cf. N° 556 p. 18) leurs productions et commercialisation de tuiles-béton en Europe sous la marque "Bétopan".

Ces fabrications sont assurées par TUILERIES DE BEAUVAIS dans son usine de Ons-en-Bray/Oise (capacité annuelle de l'ordre de 25 millions de tuiles) et SERIC dans son usine de Saint-Just-de-Claise/Isère (même capacité - cf. N° 489 p. 27). Les trois autres partenaires à cet accord mettront en service des unités de production de ce type en 1971.

(574/17) Filiale de forage, prospection des sols et génie civil à Hambourg du groupe minier allemand C. DEILMANN AG de Bentheim (cf. N° 570 p. 18), la firme INTERBOHR GmbH (cf. N° 483 p. 34) a ouvert à Londres une succursale dont MM. H. Breder et B. Meissner sont directeurs et M. Kenneth G. Frow, fondé de pouvoirs.

Ancienne Division "Forage" de la société D.E.A. -DEUTSCHE ERDÖL AG de Hambourg - qui sera prochainement transformée en DEUTSCHE TEXACO AG (cf. N° 568 p. 36) - INTERBOHR est passée en 1968 sous le contrôle direct de la filiale du groupe, DEUTSCHE TIEFBOHR AG (Bentheim), laquelle a récemment ouvert sa propre succursale à Londres.

CHIMIE

(574/17) Les entreprises salinières allemandes SÜDWEST-DEUTSCHE SALZ AG de Bad Friedrichshall (cf. N° 323 p. 26) et SALZWERK HEILBRONN d'Heilbronn/Neckar (cf. N° 405 p. 37) ont décidé la création d'une filiale commerciale commune SÜDWEST-SALZ-VERTRIEBSGESELLSCHAFT mbH chargée de coordonner leurs ventes de sel gemme (1/3 environ de la production nationale).

Les deux fondatrices (ventes cumulées de près de DM 90 millions) négocient par ailleurs un rapprochement, voire une fusion, facilitées par leur actionnaire commun, le Land de Bade-Württemberg qui contrôle à 100 % la première et possède 53,5 % dans la seconde.

(574/17) Présidé par M. Louis von Planta, le groupe chimico-pharmaceutique de Bâle J.R. GEIGY SA (dont la fusion projetée avec CIBA AG va devenir effective au sein de la nouvelle CIBA-GEIGY SA, présidée par M. Robert Kaepeli - cf. infra "textiles") a renforcé ses intérêts en République Fédérale en prenant au groupe CINCINNATI MILACRON Inc. de Cincinnati/Ohio (anc. CINCINNATI MILLING MACHINE C° - cf. N° 552 p. 26) sa participation de 50 % à Marienberg/Bergstr. dans la firme de stabilisants chimiques pour plastiques DEUTSCHE ADVANCE PRODUKTIONS GmbH (cf. N° 553 p. 31).

Celle-ci est désormais sous le contrôle absolu du groupe suisse directement et à travers le holding VERENIGTE ULTRAMARINFABRIKEN AG de Lautern (cf. N° 382 p. 22).

(574/17) L'entreprise britannique de produits chimiques pour détergents, blanchiment et nettoyage A.J. JOSLIN Ltd (Southminster/Essex) a pris pied en Belgique en installant une filiale commerciale KIMBERMONT BELGIUM N.V. (Wilrijk) au capital de FB 250.000 et présidée par Mme Audrey Joslin.

(574/18) Le groupe chimique HENKEL GmbH de Düsseldorf (cf. N° 567 p. 24) a rationalisé ses intérêts en absorbant la filiale de vente de détergents, produits de nettoyage, etc ... DEHYDAG-DEUTSCHE HYDRIERWERKE GmbH à Düsseldorf (cf. N° 554 p. 20) après en avoir acquis le contrôle absolu.

(574/18) Le groupe de Paris UGINE-KUHLMANN SA (cf. N° 573 p. 17) a présidé et participé directement aux côtés de ses filiales STE DES USINES CHIMIQUES UGINE KUHLMANN SA de Paris (cf. N° 562 p. 20) et STE FRANCAISE DES MATIERES COLORANTES SA de Paris (cf. N° 571 p. 43), dont le nouveau président est M. Pierre Grezel, à la constitution à Paris, de la filiale de fabrication et négoce de produits chimiques agricoles et de spécialités phytosanitaires PHYTO SA (capital initial de F. 100.000), que préside M. Albert Marquis.

(574/18) Filiale commerciale du groupe public E. M. C. - ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE SA de Paris (cf. N° 573 p. 33) la STE COMMERCIALE DES POTASSES & DE L'AZOTE-S. C. P. A. Sarl de Mulhouse/Ht Rhin (capital de F. 30 millions) a négocié l'absorption de sa filiale de Paris STE DE GERANCE & DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & IMMOBILIERES SA (actifs évalués bruts à F. 5,5 millions).

Né fin 1967, de la fusion des groupes O. N. I. A. -OFFICE NATIONAL INDUSTRIE DE L'AZOTE SA (Paris) et M. D. P. A. -MINES DOMANIALES DE POTASSES D'ALSACE (Mulhouse), le holding ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE exerce ses activités en France à travers deux filiales principales d'exploitation : (1) AZOTE & PRODUITS CHIMIQUES SA de Paris (cf. N° 565 p. 31), spécialisée dans les produits chimiques et les engrais, celle-ci a récemment entrepris la construction, à Toulouse, d'une usine d'acide cyanurique (2.000 t./an) et d'acide trichlorocyanurique (1.500 t./an) devant être opérationnelle en 1971; (2) MINES DE POTASSE D'ALSACE SA de Mulhouse (cf. N° 571 p. 23).

(574/18) C'est la STE AZOTE AMIDIQUE & DERIVES-AZAMIDE SA, filiale jusqu'ici absolue du groupe UGINE KUHLMAN SA (cf. supra p. 18) qui, transformée en ETHYLOX SA servira de cadre à l'association récemment projetée (cf. N° 562 p. 37) entre sa propre compagnie-mère et les deux sociétés TOTAL CHIMIE SA, filiale paritaire de la CFP-CIE FRANCAISE DES PETROLES et de sa filiale C. F. R. -CIE FRANCAISE DE RAFFINAGE SA (cf. N° 564 p. 39), et UNION CHIMIQUE ELF AQUITAINE-U. C. E. A. SA, celle-ci étant filiale 20/80 du groupe E. R. A. P. -ENTREPRISE DE RECHERCHE & D'ACTIVITES PETROLIERES SA et de sa filiale S. N. P. A. -STE NATIONALE DES PETROLES D'AQUITAINE SA (cf. N° 572 p. 35).

Dans ce but, la filiale PRODUITS CHIMIQUES MARLES KUHLMANN SA d'UGINE KUHLMANN a fait apport de l'usine d'oxyde d'éthylène (capacité annuelle de 80.000 tonnes) qu'elle exploite à Gonfreville/Seine Mme, à ETHYLOX qui en a rémunéré les actifs (F. 30 millions bruts) en portant son capital à F. 24,2 millions; celui-ci sera prochainement élevé à F. 30 millions afin d'accueillir les autres partenaires TOTAL CHIMIE et U. C. E. A. (17 % chacun).

(574/19) Le groupe de Leverkusen FARBENFABRIKEN BAYER AG (cf. N° 573 p. 36) a fait une contre offre à celle lancée récemment (cf. N° 573 p. 16) par le groupe PETROFINA SA (Bruxelles) en vue de s'assurer le contrôle aux Pays-Bas du groupe de vernis, peintures et laques I. C. M. -INTERNATIONAL COATING MATERIALS N. V. (Uithoorn).

BAYER a récemment élargi ses intérêts dans cette branche à l'étranger (cf. N° 536 p. 20) en prenant en Suède une participation majoritaire dans le groupe de Malmö A/B NORDSTRÖM & SJÖRGREN, largement implanté en Scandinavie.

(574/19) Membre depuis 1969 (cf. N° 508 p. 21) à Zaandam du groupe PETROFINA SA de Bruxelles (cf. N° 573 p. 31), l'entreprise de vernis, pigments et peintures PIETER SCHOEN & ZONEN N. V. (cf. N° 573 p. 16) a pris à Gorinchem le contrôle de la firme d'enduits et mastics pour peintures VAN DER VLIET'S VERFINDUSTRIE N. V. (20 employés).

CONSEIL ET ORGANISATION

(574/19) La firme d'ingénieurs-conseil et "management consultants" BOOZ, ALLEN & HAMILTON INC. de Chicago (cf. N° 542 p. 22) a doté sa filiale d'Amsterdam BOOZ, ALLEN & HAMILTON INTERNATIONAL N. V. (cf. N° 275 p. 26) d'une succursale en Autriche (Vienne) que dirige MM. R. Smily, J. L. Allen et J. J. Caron. en sont administrateurs.

La fondatrice est responsable des opérations en Europe continentale de la firme de Chicago : à ce titre elle contrôle notamment la filiale de Paris (créée fin 1969) et possède une succursale à Düsseldorf (cf. N° 330 p. 32).

(574/19) Filiale à Bruxelles du groupe américain de conseil en matière d'utilisation des techniques d'information, gestion et automation THE DIEBOLD GROUP Inc. (New York) et chargée de l'organisation de son programme européen de recherche, la STE DIEBOLD EUROPE SA, que préside M. A. Chargueraud (Paris), a ouvert une succursale à Londres dont M. Coleman sera fondé de pouvoirs.

Le groupe s'est récemment (cf. N° 557 p. 16) défait de sa participation au Royaume-Uni dans sa filiale URWICK DIEBOLD Ltd (Londres) commune avec la firme d'ingénieurs-conseils en gestion et organisation industrielle et commerciale URWICK, ORR & PARTNERS Ltd (Londres) au profit de celle-ci, qui l'a rebaptisée URWICK DYNAMICS Ltd (Bureaux à Londres, Birmingham, Johannesburg/Union Sud Africaine et Sydney/Australie). Il y dispose cependant d'une filiale indirecte - à travers DIEBOLD COMPUTER LEASING Inc. de New York - de location-vente d'ordinateurs, DIEBOLD COMPUTER LEASING Ltd (Londres).

(574/20) Procédant à une rationalisation de ses intérêts, le groupe de location de bureaux et de prestation de services B.I.S. SA de Paris a négocié l'absorption de ses filiales : B.I.S. BUREAU, INDUSTRIE, SERVICE SA de Paris (actifs évalués bruts à F. 67,6 millions), B.I.S. INDUSTRIE Sarl de Paris (F. 23,3 millions), B.I.S.-LYON SA (F. 10,6 millions), B.I.S.-STRASBOURG Sarl (F. 1,4 million), B.I.S.-BORDEAUX Sarl (F. 5,8 millions), B.I.S.-LILLE Sarl (F. 9,2 millions), B.I.S. MARSEILLE Sarl (F. 5,3 millions). Il a porté en conséquence son capital à F. 19,1 millions.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(574/20) Animée par M. Rolf Schurter, la firme suisse de matériel et appareillage électriques H. SCHURTER AG (Lucerne) a pris pied en République Fédérale en créant une filiale à Endingen am Kaiserstuhl, SCHURTER GmbH (capital de DM 300.000), dirigée par M. Kaspar Egli.

(574/20) Représenté jusqu'ici en République Fédérale par des agents commerciaux comme la société EISENBEISS-ELEKTRONIK oHG (Raunheim-Hessen) ou des licenciés tels que la firme MANNESMANN-MEER AG (München-Gladbach), le groupe américain A.O. SMITH CORP. de Milwaukee/Wisc. (cf. N° 205 p. 25) a installé à Düsseldorf une filiale A.O. SMITH GmbH (capital de DM 100.000), gérée par M. Georg Mettal et spécialisée dans les matériels électriques de contrôle et régulation pour liquides et gaz.

A.O. SMITH s'était associé en 1962 (cf. N° 170 p. 18) au groupe MANNESMANN AG (cf. N° 570 p. 23) au sein d'une filiale commune, MANNESMANN-A.O. SMITH INTERNATIONAL GmbH (Düsseldorf), spécialisée dans les silos (Harvestores) pour alimentation automatique du bétail.

(574/20) L'entreprise néerlandaise d'appareillages électriques et électroniques de signalisation, alarme, etc ... NIRA N.V. d'Emmen (anc. NED. INDUSTRIE RADIO ARTIKELEN-NIRA - cf. N° 501 p. 25) a créé une filiale commerciale en Autriche (Salzburg), NIRA GmbH (capital de Sh. 100.000), gérée pour son propre directeur, M. N.R. de Graaf.

La fondatrice, plusieurs affiliées de vente sous son nom chez les Six, notamment à Milan, Düsseldorf, Pré-St-Gervais (France), Courtrai (Belgique), etc ...

(574/20) Les hommes d'affaires américain Philipp Kraft (Oceanside/Cal.) et belge Marcel van Gompel (Huy) ont participé pour respectivement 25,1 % et 24,4 % à la création de la compagnie de fabrication et négoce d'appareillages de radio-commande KRAFT SYSTEMS EUROPE SA de Huy (capital de FB 0,5 million) que préside le premier de ses fondateurs, le second étant directeur.

(574/21) Financièrement indépendantes - quoique toutes deux présidées par M. Pierre Cibié - les entreprises françaises de construction électrique (notamment pour les industries automobile et aéronautique) PROJEC-TEURS CIBIE SA de Bobigny/Seine-St-Denis (cf. N° 554 p. 16) et STE DE PARIS & DU RHONE SA de Lyon (cf. N° 539 p. 25) négocient les modalités d'un regroupement de leurs activités et un accord financier donnant à la première une importante participation dans la seconde.

CONSTRUCTION MECANIQUE

(574/21) L'entreprise allemande de machines de bureau et comptables KIENZLE APPARATE GmbH de Villingen (cf. N° 562 p. 28) s'est assuré le contrôle absolu de sa filiale de vente de Düsseldorf FRANZ THONE-MANN-KIENZLE-BUCHUNGSMASCHINEN-VERKAUF GmbH (cf. N° 298 p. 22), puis l'a absorbée.

(574/21) Un accord de représentation réciproque dans le domaine des machines à vulcanisation et régénération des pneumatiques a été conclu entre les entreprises allemande. PETERS & C° (Nürnberg) et britannique GREENWOOD & BATLEY Ltd de Leeds (marque "GREENBAT").

(574/21) Membre du groupe néerlandais-suisse THYSSEN-BORNEMISZA (cf. N° 549 p. 45), la société de portefeuille de Rotterdam BANK VOOR HANDEL & SCHEEPVAART N. V. (cf. N° 552 p. 43) a décidé de se défaire de sa filiale allemande de mécanique PINTSCH BAMAG AG à Butzbach (cf. N° 548 p. 33) dont elle avait acquis le contrôle en 1966 et elle en négocie la cession des divers actifs.

PINTSCH BAMAG a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de DM 177 millions en 1969 et occupe quelque 3.500 personnes; sa situation financière n'a cessé de se détériorer depuis 1968 malgré l'aide apportée jusqu'ici par le groupe de Rotterdam.

(574/21) Filiale du groupe de construction navale CHANTIERS & ATELIERS DE PROVENCE SA de Marseille (cf. N° 396 p. 18), la compagnie INEURCO-INDUSTRIELLE EUROPEENNE DE CONSTRUCTION SA de Paris qui a déposé son bilan en 1965 (cf. N° 346 p. 22) a été dissoute et M. P. Bevierre en a été nommé liquidateur.

(574/22) Spécialiste en Grande-Bretagne de matériels et équipements pour industries graphiques (châssis, bases allégées, tireuses, plaques, tables de montage, etc ...) le groupe HAWTHORN BAKER LTD de Dunstable/Beds (cf. N° 571 p. 30) a installé à Paris une filiale commerciale CORNERSTONE Sarl (capital de F. 20.000) gérée par M. William Kirby.

.. Présente en République Fédérale avec la société CORNERSTONE GES. FUR RATIONNELLE DRUCKTECHNIK mbH, la fondatrice a depuis peu une filiale de vente à Milan CORNERSTONE Srl dirigée par MM. W. Kirby H.J. Colman et M. Crescenti.

(574/22) Le regroupement récemment envisagé (cf. N° 552 p. 36) des activités des entreprises françaises de construction navale ATELIERS & CHANTIERS DE LA ROCHELLE-PALLICE SA de Paris (groupe CIE DELMAS VIELJEUX SA) et ATELIERS & CHANTIERS DU HAVRE SA (Le Havre/Seine Mme) aura pour cadre une filiale commune à laquelle les deux partenaires feront apport de leurs actifs industriels et commerciaux respectifs et où la première détiendra un intérêt de 32 %.

(574/22) Une association nouée à Paris entre les entreprises françaises d'installation de chauffage central DELBES & LANNES SA (Rodez/Aveyron), ETS MAGNIEN & JOUVENON Sarl (Annecy/Hte Savoie), ETS ROUVET SA (Clermont-Ferrand/Puy-de-Dome), S.E.T.T.I. SA (Lyon) et M. VILMIN & CIE SA (Châtel-St-Germain/Moselle) a donné naissance à la compagnie G.E.E.F. -GROUPEMENT D'ENTREPRISES D'EQUIPEMENT TOUS FLUIDES SA (capital de F. 110.000) qui, sous la présidence de M. Delas, servira de centrale d'achat à ses fondatrices.

(574/22) Le groupe NORTH AMERICAN ROCKWELL CORP. d'El Secundo/Cal. (cf. N° 541 p. 34) a pris en Italie une participation de 40 % dans le groupe de machines à coudre industrielles VIRGILIO RIMOLDI & C° SpA de Milan (cf. N° 502 p. 29) avec option d'en avoir le contrôle absolu d'ici trois ans.

VIRGILIO RIMOLDI (usine à Arconate-Olcella/Milano) contrôle à travers les holdings du Liechtenstein SAPART AG (Triesen) et FIN-MA-RIMO SA (Vaduz) plusieurs sociétés commerciales à l'étranger, notamment DEUTSCHE RIMOLDI GmbH (Reutlingen), RIMOLDI FRANCE Sarl (Boulogne-sur-Seine) et diverses firmes en Suisse (St Gall), Grande-Bretagne, Espagne, Etats-Unis, etc ...

(574/23) Filiale à Munich de la firme américaine de machines à laver spéciales par ultra-sons pour nettoyage des récipients pharmaceutique, chimique et pour l'électronique HEINICKE INSTRUMENTS C° (Hollywood/Fla.), la firme HEINICKE INSTRUMENTS OF EUROPE GmbH a ouvert une succursale en Grande-Bretagne (West Bridgford/Nott.) qui aura M. Peter Strutt pour fondé de pouvoirs.

(574/23) Le groupe d'instruments de contrôle, mesure et régulation destinés principalement aux industries chimique et pétrochimique SYBRON CORP. de New York (cf. N° 561 p. 18) a pris en Italie le contrôle de la firme d'appareillage pour contrôles industriels G. CASTELLAZZO (Gênes). Celle-ci réalise un chiffre d'affaires annuel de quelque Li. 3,9 milliards au siège et dans ses succursales de Milan, Rome et Bologne.

La filiale du groupe américain à Naples, SYBRON ITALIA SpA, a pour sa part négocié sa fusion avec trois affiliées chimiques à Rome et Binasco RESINDION SpA (capital de Li. 200 millions), Milan STA ITALIANA CARBRAIN (cf. N° 548 p. 23) et Gênes CAMLEN CHEMICAL C° (ITALY) SpA (cf. N° 541 p. 18).

(574/23) Des intérêts autrichiens portés par M. Anton Schwarz (Innsbruck) ont été à l'origine à Leudelange/Luxembourg de la firme d'importation et vente de pompes, brûleurs et matériels de régulation pour chauffages OLYMP Sarl (capital de Fl. 100.000) que dirige M. Pierre Lahyr.

EDITION

(574/23) Filiale paritaire à Hambourg des groupes SIEMENS AG de Berlin et Francfort (cf. N° 573 p. 34) et N. V. PHILIPS'GLOEILAMPEN-FABRIEKEN d'Eindhoven (cf. N° 573 p. 18), la maison d'éditions musicales et d'impression de disques DEUTSCHE GRAMMOPHON GmbH (cf. N° 569 p. 25) a élargi ses intérêts en Autriche (cf. N° 478 p. 24) en créant deux nouvelles filiales à Vienne au capital de Sh. 100.000 chacune : POLYDOR SCHALLPLATEN GmbH gérée par MM. G. Gebhardt et PHONOGRAM SCHALLPLATTEN GmbH gérée par M. G. Jacobs.

DEUTSCHE GRAMMOPHON y a par ailleurs installé une autre filiale ARENA MUSIKVERLAG GmbH (capital de Sh. 100.000), gérée par M. H. Schneider et chargée de porter sa participation de 75 % dans la firme d'édition ARENA MUSIKVERLAG KG H. SCHNEIDER (cf. N° 478 p. 24). D'autre part la filiale de vente POLYPHON SCHALLPLATTEN GmbH (Vienne) a été récemment transformée en PHONODISC SCHALLPLATTEN GmbH.

(574/24) Les liens d'affiliation existant notamment entre les groupes d'édition de Hambourg GRUNER & JAHR GmbH & Co KG DRUCK-VERLAGSHAUS (cf. N° 569 p. 26) et de Gütersloh C. BERTELSMAN VERLAG KG (cf. N° 570 p. 27) ont empêché ce dernier de poursuivre les négociations entamées début 1970 (cf. N° 553 p. 29) en vue de prendre d'ici 1972 une participation de 33% dans le groupe de Francfort AXEL SPRINGER VERLAG AG (cf. N° 563 p. 25).

(574/24) La maison d'édition de Groningue WOLTERS-NOORDHOFF N.V. (cf. N° 563 p. 25) a négocié le contrôle à Haarlem de la firme d'édition H.D. TJEENK WILLINK & ZON'S UITGEVERSMIJ. N.V. - sans liens avec la filiale N.V. UITGEVERSMIJ. W.E.J. TJEENK WILLINK à Zwolle du groupe N.V. UITGEVERSMIJ. AE. E. KLUWER de Deventer (cf. N° 540 p. 25).

Sous contrôle familial, WOLTERS-NOORDHOFF a un catalogue de plus de 5.000 titres (120 pour sa nouvelle filiale d'Haarlem) et réalise un chiffre d'affaires annuel de Fl. 25 millions avec quelque 700 employés.

ELECTRONIQUE

(574/24) Le groupe de New York GENERAL TELEPHONE & ELECTRONICS CORP. (cf. N° 570 p. 23) a renforcé ses intérêts en République Fédérale (cf. N° 547 p. 21) en s'assurant le contrôle de l'entreprise de composants radio-électroniques (tuners) pour télévision et radio de Rottweil/Neckar R. & E. HOPT KG ELEKTRONISCHE BAUELEMENTE (cf. N° 551 p. 25).

Placée sous le contrôle direct du holding GENERAL TELEPHONE & ELECTRONICS INTERNATIONAL Inc. (New York), celle-ci possède six usines en République Fédérale et à l'étranger exploitées par des filiales sous son nom, notamment à Ribeauvillé/Ht Rhin, Zola Predosa/Bologne et Clackton-on-Sea/Essex (cf. N° 532 p. 30).

(574/24) La firme américaine d'instrumentation et appareillage électronique et électro-technique WATKINS-JOHNSON Co (Palo Alto/Cal.) a installé à Munich une succursale commerciale de sa filiale WATKINS-JOHNSON INTERNATIONAL et en a confié la direction à M. Johnson Richard.

Animée par MM. Watkins Dean et Beer Louise, WATKINS-JOHNSON est présent depuis fin 1968 en Europe avec une succursale à Londres de sa Division internationale.

(574/25) Affiliée pour respectivement 29,3 % et 28 % aux compagnies D.H. BALDWIN C° de Cincinnati/Ohio (spécialisée dans les pianos, orgues électriques, guitares électriques, etc ... - cf. N° 306 p. 27) et ELECTRONIC ENGINEERING C° OF CALIFORNIA de Santa Ana/Cal. (matériels électroniques), la compagnie américaine de composants électriques et électroniques SILICONIX INC. (Santa Clara/Cal.) que préside M. Richard E. Lee s'est donnée une filiale commerciale en France SILICONEX Sarl (Saint-Maur/Val-de-Marne) au capital de F. 200.000 et gérée par M. Don Hargrave.

(574/25) Procédant à une rationalisation de ses intérêts dans le domaine de la visualisation et du traitement de l'information, la compagnie THOMSON-C.S.F. SA de Paris (groupe CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA - cf. N° 571 p. 32) a fait absorber la STE EUROPEENNE DE MATERIELS SPECIAUX Sarl de Paris (dont elle s'est assurée le contrôle début 1970) par la filiale THOMSON C.S.F. -VISUALISATION & TRAITEMENT DES INFORMATIONS T.V.T. SA (Paris). En rémunération d'actifs bruts évalués à F. 21,8 millions, celle-ci a porté son capital à F. 12,4 millions.

La société absorbée est née fin 1963 d'une association 51/49 nouée entre la compagnie américaine d'équipements aéronautique et composants électroniques HUGHES AIRCRAFT C° de Culver-City/Cal. (cf. N° 560 p. 33) et le groupe THOMSON-HOUSTON.

(574/25) Le groupe de Paris UNION FINANCIERE & MINIERE SA (cf. N° 558 p. 32) s'est assuré récemment une participation de 14% dans la STE INDUSTRIELLE DES NOUVELLES TECHNIQUES RADIOELECTRIQUE & DE L'ELECTRONIQUE FRANCAISE-S.I.N.T.R.A. SA d'Asnières/Hts-de-Seine (cf. N° 360 p. 23). Au capital de F. 15,18 millions, celle-ci est spécialisée dans les appareils électroniques de visualisation des informations fournies par les ordinateurs, simulateurs radars et tactiques pour applications aéronautiques spatiales, nucléaires, etc ... Ses principaux actionnaires sont les groupes sucrier et d'édition STE F. BEGHIN SA de Thumeries/Nord (cf. N° 573 p. 23) et la BANQUE VERNES & CIE SA de Paris (affiliée au précédent - cf. N° 565 p. 24).

Une des récentes initiatives de l'UNION FINANCIERE & MINIERE a été la création - à travers sa filiale BANQUE DE SUEZ & DE L'UNION DES MINES SA dont elle partage le contrôle à parité avec la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION DES MINES SA (cf. N° 568 p. 20) - de la STE D'ETUDES & DE REALISATION D'EQUIPEMENTS AERONAUTIQUES-SOFRAVIA SA dans laquelle elle a notamment comme partenaire l'Aéroport de Paris.

(574/26) Le groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA de Milan (cf. N° 564 p. 22) a cédé la Division d'antennes pour télévision COMELIT-CIA ELETTRONICA ITALIANA de Milan (cf. N° 539 p. 31) de la filiale de Pomezia/Roma MONTEDEL-MONTECATINI EDISON ELETTRONICA SpA (cf. N° 554 p. 27) à la firme G. T. & E. SOC. GENERALE DI TELEFONICA & ELETTRONICA SpA de Pecchi/Milano (cf. N° 526 p. 26).

Celle-ci (capital de Li. 6,5 milliards) est filiale du groupe de New York GENERAL TELEPHONE & ELECTRONICS CORP. (cf. N° 570 p. 23) et conservera à COMELIT son nom et son autonomie de gestion en lui apportant son propre Département "Antennes de TV".

(574/26) M. Robert Bodagom dirige la filiale TAB PRODUCTS (EUROPA) N. V. (cf. N° 552 p. 24) définitivement installée à Amsterdam au capital de Fl. 0,5 million par la compagnie américaine TAB PRODUCTS C° (Palo Alto-San Francisco/Cal.), spécialisée dans les matériels périphériques pour ordinateurs, machines pour tri de cartes perforées, bandes magnétiques, etc ...

La nouvelle affaire, dont MM. H.W. Le Claire, K. Lein, J.J. Ribbens et D.R. Searles sont administrateurs, sera dotée de deux succursales à Heemstede et Waddinxveen.

ENGINEERING

(574/26) Les firmes FORGES DE CHATILLON-COMMENTRY BIACHE SA de Paris (groupe DENAIN-NORD-EST-LONGWY SA - cf. N° 571 p. 29) et STEIN & ROUBAIX SA de Paris (cf. N° 573 p. 18) ont fait apport de leurs participations minoritaires respectives dans la compagnie BREVATOME-STE FRANCAISE POUR LA GESTION DES BREVETS D'APPLICATION NUCLEAIRE SA de Paris (cf. N° 313 p. 24) la première à la STE D'ETUDES DES CAISSONS NUCLEAIRES-S.E.C.N. SA (cf. N° 535 p. 28) - filiale commune des entreprises de génie civil de Paris CIE INDUSTRIELLE DE TRAVAUX (CITRA) SA (cf. N° 571 p. 21), ENTREPRISE CAMPENON BERNARD SA (cf. N° 572 p. 22), STE GENERALE D'ENTREPRISES SA et GRANDS TRAVAUX DE MARSEILLE SA (cf. N° 544 p. 35) - et la seconde à STEIN INDUSTRIE SA (son affiliée pour 14,28 % , par ailleurs filiale à 85,71 % de la STE GENERALE DE CONSTRUCTIONS ELECTRIQUES & MECANIKES ALSTHOM SA - cf. N° 569 p. 24).

Parmi les autres principaux actionnaires de BREVATOME figurent les établissements publics C.E.A.-COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE de Paris (cf. N° 551 p. 35) pour 25 % et E.D.F.-ELECTRICITE DE FRANCE (cf. N° 533 p. 34) pour 5 %.

(574/27) Les compagnies françaises d'engineering agricole et alimentaire EURGAL-STE EUROPEENNE DE GENIE AGRICOLE & ALIMEN- TAIRE SA de Montreuil-Bellay/M. & L. (cf. N° 517 p. 26) et SEPIAL-STE D'E- TUDES & D'EXPLOITATION DE PROCEDES POUR L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE SA de Clichy/Hts-de-Seine (cf. N° 433 p. 21) ont arrêté le principe de leur fu- sion.

Au capital de F. 2,8 millions, EURGAL que préside M. Edgar Pisani est filiale commune des groupes CIE INDUSTRIELLE & FINANCIERE BABCOCK FIVES SA de Paris (cf. N° 562 p. 24), CIE INDUSTRIELLE DE TRAVAUX (CI- TRA) SA (cf. supra p. 27), SICA LYOPHILISATION SA, SOGEV-STE GENERALE DU VIDE SA (cf. N° 554 p. 28), SA DES EAUX MINERALES D'EVIAN-LES- BAINS (cf. infra "Industrie alimentaire"), MANURHIN-MANUFACTURE DES MACHINES DU HAUT RHIN SA de Mulhouse (cf. N° 566 p. 24), RHONE POULENC SA (cf. N° 572 p. 34), BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE INDUSTRIELLE & FINANCIERE SA (cf. N° 573 p. 25), GENVRAIN SA (cf. N° 571 p. 39) et SPEI- CHIM SA - STE POUR L'EQUIPEMENT DES INDUSTRIES CHIMIQUES (groupe SCHNEIDER - cf. N° 264 p. 16).

Présidée par M. André Bourdin, SEPIAL (capital de F. 7 millions) compte parmi ses actionnaires les sociétés SOCALTRA-STE ALSACIENNE D'ETU- DES & DE TRAVAUX SA de Paris (cf. N° 562 p. 24), STE GENERALE SUCRIERE SA de Paris (cf. N° 570 p. 30) et VIVALP SA de Lyon (cf. N° 506 p. 31).

(574/27) L'entreprise néerlandaise d'engineering pétrolier, pétrochimique et chimique KEYNES N.V. de Schiedam (cf. N° 497 p. 35) a créé à Amsterdam une filiale à 55 % EUROPESE ENGINEERING COMBINATIE N.V. (ca- pital de Fl. 0,5 million) où elle a pour associés pour le solde : (1) les firmes associées allemande KEYNES PLANUNGSGESELLSCHAFT FÜR PETRO-CHEMISCHE INDUSTRIE-ANLAGEN mbH (Düsseldorf) et belge INGENIEURS- & TEKENBUREAU KEYNES Pvba (Anvers) pour respectivement 6 % et 3 %. (2) les sociétés néerlan- daises NEDERLANDSE INDUSTRIËLE TRANSPORT CONSTRUCTIES N.V. (Amster- dam et Utrecht), TECHNISCH TEKENBUREAU ISOPER N.V. (Amsterdam) et ADVI- ESBUREAU KEYSER & PARTNERS N.V. (Utrecht) avec 12 % chacune.

(574/27) Membre à Francfort du groupe METALLGESELL- SCHAFT AG (où la compagnie de portefeuille de Zurich SCHWEIZERISCHE GES. FÜR METALLWERTE AG détient un intérêt de quelque 17 % - cf. N° 571 p. 40), la société d'engineering LURGI GESELLSCHAFT FÜR CHEMIE & HÜTTENWESEN mbH (cf. N° 563 p. 33) a pris pied aux Etats-Unis en créant une filiale à 51 % LURGI-KNOST Inc. (capital de \$ 5 millions) pour reprendre les actifs de la firme d'engineering chimique HOMER KNOST CONSTRUCTION C° Inc. (Baton Rouge/La.).

FINANCE

(574/28) Le groupe néerlandais-suisse THYSSEN-BORNEMISZA (cf. supra p. 21) a cédé ses intérêts à Düsseldorf - à travers N.V. HOLLANDSCHE AMERIKAANISCHE BELEGGINGSMIJ. de Rotterdam (cf. N° 457 p. 20) et BANK VOOR HANDEL à SCHEEPVAART N.V. (cf. supra p. 21) - dans la banque AUGUST THYSSEN BANK AG (cf. N° 449 p. 26) au groupe B.H.G.-BERLINER HANDELS-GESELLSCHAFT AG de Berlin et Francfort (cf. infra p.28) qui en a ainsi le contrôle absolu.

Celui-ci, dont la fusion avec FRANKFURTER BANK sera effective en septembre prochain (cf. infra) a transformé sa nouvelle filiale de Düsseldorf en RHEINISCHE BANK AG (capital de DM 16 millions).

(574/28) Créée fin 1969 en tant que filiale paritaire des groupes de Francfort FRANKFURTER BANK AG et de Berlin BERLINER-HANDELS-GESELLSCHAFT AG - dont la fusion décidée récemment (cf. N° 543 p. 35) va devenir effective au profit de la seconde, transformée en B.H.F. (cf. N° 569 p. 31) - la société de gestion de portefeuille FRANKFURTER INVESTMENT TRUST GmbH (cf. N° 547 p. 30) s'apprête à lancer sur le marché allemand deux Fonds de placement INTERSPEZIAL (actions allemandes et étrangères) et INTERZINS (obligations internationales).

(574/28) La DRESDNER BANK AG de Francfort (cf. N° 568 p. 40) a absorbé sa filiale à Düren DÜRENER BANK AG (dont elle avait récemment acquis le contrôle absolu - cf. N° 560 p. 17) et en a transformé l'établissement en succursale.

(574/28) Filiale du groupe de Bruxelles SOFINA-STE FINANCIERE DE TRANSPORTS & D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES SA (cf. N° 571 p. 35), la compagnie de portefeuille FINELGAZ SA de Bruxelles (cf. N° 406 p. 29) s'est assurée le contrôle absolu de la STE DE FINANCEMENT CREDIBEL Sc (Verviers) puis l'a dissoute.

(574/28) En reprenant à la CAISSE DE DEPOTS & CONSIGNATIONS de Paris (cf. N° 532 p. 35) sa participation de 8 % dans la STE DE FORAGES PETROLIERS LANGUEDOCIENNE-FORENCO SA de Paris (cf. N° 563 p. 36) la compagnie de portefeuille OMNIUM DE PARTICIPATIONS FINANCIERES & INDUSTRIELLES SA (groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS - cf. N° 573 p. 15) y a porté la sienne à 34,7 %.

(574/29) Les entreprises sucrières françaises UNION NATIONALE DES COOPERATIVES AGRICOLES DE TRANSFORMATION DE LA BETTERAVE (Paris), STE SUCRIERE AGRICOLE DE MAIZY "HAUTES RIVES" SA (Maizy/Aisne) et SUCRE-UNION SA (Paris) ont noué une association avec le holding agricole UNION D'ETUDES & D'INVESTISSEMENTS-U. I. SA de Paris (cf. N° 568 p. 30) pour constituer la compagnie de portefeuille et gestion financière SUCRE UNION INVESTISSEMENTS SA (capital de F. 1 million) que préside M. Jean-Louis Giraut.

(574/29) Aux termes d'un accord récemment conclu entre le CREDIT VENDOME SA de Paris (dont les guichets sont fermés depuis fin juin 1970 - cf. N° 567 p. 33) et la BANQUE OCCIDENTALE POUR L'INDUSTRIE & LE COMMERCE SA de Paris (cf. N° 564 p. 31), la seconde a repris le Département bancaire du premier.

Filiale à 80 % de STE GENERALE FONCIERE SA (groupe UNION DE PARTICIPATIONS SA - cf. N° 567 p. 34) qui lui a apporté en septembre 1969 son activité bancaire, la BANQUE OCCIDENTALE est affiliée pour 10 % chacune aux banques américaines UNION BANK (Los Angeles) et CENTRAL NATIONAL BANK (Cleveland/Ohio). CREDIT VENDOME a comme actionnaire MONTAGU TRUST Ltd de Londres (groupe SAMUEL MONTAGU C° Ltd - cf. N° 559 p. 35) pour 20 % - participation acquise début 1969 du groupe CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA (cf. N° 529 p. 24) - UFINER-UNION FINANCIERE POUR L'INDUSTRIE & L'ENERGIE SA (groupe STE LYONNAISE DES EAUX & DE L'ECLAIRAGE SA - cf. supra) pour 20 %, LEBON & CIE SA (cf. N° 573 p. 19) pour 16 %, ETS EMILE SEGARD SA (cf. N° 567 p. 33) pour 10 % et STE GENERALE SA (cf. N° 573 p. 25) pour 3,6 %.

CREDIT VENDOME détient d'importantes participations dans de nombreux établissements financiers et de crédit : 32,7 % dans l'UNION D'ESCOMPTE (cf. N° 502 p. 32), 31,13 % dans VENDOME PLACEMENTS IMMOBILIERS SOVIMO SA ; 20,44 % dans l'UNION FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION-U. F. I. C. SA; 17,4 % dans C. A. M. E. - CREDIT A L'ACHAT DE MATERIEL D'EQUIPEMENT SA (cf. N° 453 p. 30), 10 % dans le CREDIT NAVAL SA, 5 % dans VENDOME EQUIPEMENT SA (affiliée notamment au groupe de Cleveland/Ohio LEASEWAY TRANSPORTATION CORP. - cf. N° 569 p. 30), etc ...

(574/29) Décidée récemment (cf. N° 560 p. 36), l'absorption par la BANQUE DE L'INDOCHINE SA de Paris (cf. N° 571 p. 22) de son affiliée (20 %) CIE DES EAUX & D'ELECTRICITE DE L'INDOCHINE SA (actifs estimés, bruts, à F. 49,7 millions), ainsi que de deux des filiales de celle-ci : UNION ELECTRIQUE D'INDOCHINE SA (actifs estimés, bruts, à F. 2,9 millions) et STE CENTRALE D'ECLAIRAGE & D'ENERGIE SA (F. 3,6 millions) entrainera l'élévation (1) de son capital de F. 444 millions; (2) de sa participation directe dans la STE ALSACIENNE DE PARTICIPATIONS INDUSTRIELLES-ALSPI SA (cf. N° 569 p. 32) à plus de 7 %.

(574/30) Membre à Paris du groupe ISRAEL DISCOUNT BANK Ltd de Tel Aviv (cf. N° 568 p. 31), la DISCOUNT BANK (FRANCE) SA a ouvert une succursale à Nice/A.M. Déjà présente à Neuilly/Hts-de-Seine et à Marseille, elle se propose d'ouvrir dans le courant de l'année deux nouvelles agences : Strasbourg et Paris.

Le groupe de Tel Aviv a récemment porté le capital de sa filiale de Genève DISCOUNT BANK (OVERSEAS) Ltd à FS 61 millions.

(574/30) M. Marcel Dassault et les compagnies de portefeuille qu'il anime, STE CENTRALE D'ETUDES & D'INVESTISSEMENTS Sarl et GENERALE & FONCIERE Sarl (en cours de fusion avec la précédente - cf. N° 530 p. 18) ont participé pour respectivement 17,7 %, 70 % et 12,3 % à la création de la compagnie de gestion de valeurs mobilières STE FINANCIERE ATLANTIQUE SA de Paris (capital de F. 50 millions). Ces fondatrices ont fait apport à celle-ci d'un important portefeuille d'obligations et d'actions comprenant notamment des participations de 5 % dans BREGUET AVIATION SA de Velizy-Villacoublay/Yvelines (cf. N° 566 p. 20), 1,1 % dans L'OREAL SA de Paris (cf. N° 568 p. 35) ainsi que des participations inférieures à 1 % dans la BANQUE DE L'INDOCHINE SA de Paris (cf. N° 573 p. 27), CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA de Paris (cf. N° 572 p. 27), STE NATIONALE D'INVESTISSEMENTS SA de Paris (cf. N° 491 p. 33) et PETROFINA SA de Bruxelles (cf. N° 573 p. 16).

La présidence de la FINANCIERE ATLANTIQUE est assurée par M. Pierre Rosenstock, par ailleurs vice-président de la BANQUE COMMERCIALE DE PARIS SA (cf. N° 542 p. 32) où le groupe DASSAULT a cédé fin 1969 son contrôle à 80 % au profit de la CIE GENERALE D'ELECTRONIQUE SA (groupe C.G.E. - CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA - cf. N° 573 p. 24), des banques de Paris BANQUE VERNES & CIE SA (cf. supra) et L'UNION FINANCIERE & MINIERE SA, de New York FRANKLIN NATIONAL BANK et de Hambourg HAMBURGISCHE LANDESBANK GIROZENTRALE (cf. N° 555 p. 28) et de la compagnie d'assurances L'ABEILLE SA (cf. N° 572 p. 20) qui se le partagent 20/15/15/15/10/10. Le groupe DASSAULT y demeure cependant actionnaire pour 15 % à travers la STE CENTRALE D'ETUDES & D'INVESTISSEMENTS Sarl.

(574/30) La société de gestion de Fonds de placement I.I.G. - INTERNATIONAL INVESTORS GROUP Ltd (Montrovia/Liberia et Londres), qu'animent MM. Jérôme D. Hoffman et Robert F. Wagner, a installé une filiale INTERNATIONAL INVESTORS GROUP ITALY SpA à Rome (dirigée par M. W. Patacchiola) avec succursale à Milan sous la direction de M. C. Krueger.

I.I.G., qui en mai 1970 avait fait une offre pour participer au renflouement du groupe I.O.S. - INVESTOR OVERSEAS SERVICES Ltd (Montreal), gère notamment les Fonds REAL ESTATE FUND OF AMERICA et FUND OF SEVEN SEAS. Sa représentation est assurée en République Fédérale par une filiale INTERNATIONAL INVESTORS GROUP (SALES) DEUTSCHLAND GmbH (Munich) et au Royaume-Uni par IIG BANKING Ltd (présidée par M. Walter Lutz) et une succursale de la filiale INTERNATIONAL INVESTORS GROUP (SALES) Ltd d'Hamilton/Bermudes.

(574/31) La compagnie d'investissements britannique TYNDALL INTERNATIONAL MANAGEMENT Ltd (Bristol) s'est assurée le contrôle à plus de 80 % du Fonds de Placement de Curaçao/Antilles néerlandaises THE NEW YORK OFFSHORE FUND N.V. (cf. N° 465 p. 28) et elle envisage de le fusionner avec la filiale de Luxembourg TYNDALL OVERSEAS FUND SA.

Créée en 1967, NEW YORK OFFSHORE compte parmi ses administrateurs les banques COMMERZBANK AG de Düsseldorf (cf. N° 570 p. 40), S.G. WARBURG & C° Ltd de Londres (cf. N° 570 p. 39) et SCHWEIZERISCHE KREDITANSTALT AG de Zurich (cf. N° 571 p. 36) ainsi que l'établissement de Curaçao NEDERLANDSCHE HANDELS MIJ. TRUSTKANTOOR CURACAO N.V.

(574/31) Le groupe allemand de matériels électriques (moteurs, appareils électro-ménagers, etc ...) G. BAUKNECHT GmbH de Stuttgart - ventes de DM 622 millions en 1969, douze usines et 12.000 salariés (cf. N° 567 p. 17) - a créé à Luxembourg une filiale de portefeuille et de financement BAUNKECHT FINANCE SA (capital de F. Lux. 100 millions), placée sous le contrôle direct de la filiale BAUKNECHT HOLDING AG de Zurich (cf. N° 515 p. 22) qui y a pour associée minoritaire la BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG SA (cf. N° 571 p. 36).

(574/31) La compagnie d'Anvers STE POUR L'EXPORTATION DES SUCRES SA (cf. N° 325 p. 21) s'est donnée une filiale à 52,2 % à Luxembourg, COFAMI SA (capital de F. Lux. 5 millions) à vocation de holding où elle a notamment pour associés le baron Paul Kroncecker (13 %) et M. Paul Houtain (14,45 %).

(574/31) En cours d'affiliation pour 40 % (par l'intermédiaire d'un emprunt convertible de FB 200 millions) au groupe de New York FIRST NATIONAL CITY BANK (cf. N° 562 p. 29), le groupe d'Anvers STE HYPOTHECAIRE & DE GESTION FINANCIA SA (cf. N° 554 p. 28) s'est donné, avec la participation symbolique de sa filiale IMMOFINANCIA SA (Anvers), une filiale de portefeuille à Luxembourg FINANCIA FRANCE HOLDING SA (capital de F. Lux 260 millions) avec pour objet la gestion de la filiale française du groupe FINANCIA-BANQUE POUR LE CREDIT A LONG & MOYEN TERME SA (Paris).

(574/31) M. Arthur E. Gottesman est fondé de pouvoirs de la succursale nouvellement installée à Londres par la société financière EUROPEAN FINANCIAL ASSOCIATES N.V. d'Amsterdam (cf. N° 563 p. 28) que préside M. F. Hoogendijk.

Récemment créée pour favoriser le développement des fusions, prises de participations et accords de coopération inter-entreprises, celle-ci l'a été au capital de Fl. 1,89 million par un consortium de banques comprenant au départ et à parité, N.M. ROTHSCHILD & SONS Ltd (Londres), AMSTERDAM-ROTTERDAM BANK N.V. (Amsterdam), PIERSON, HELDRING & PIERSON (Amsterdam), STE GENERALE DE BANQUE SA (Bruxelles) et DEUTSCHE BANK AG (Francfort).

(574/32) Les intérêts aux Pays-Bas de la compagnie financière et de gestion de Fonds immobiliers GREAT AMERICAN MANAGEMENT & RESEARCH C° Ltd-GRAMCO de Nassau/Bahamas (cf. N° 570 p. 29) se sont étoffés d'une nouvelle affiliée à La Haye GRAMCO DEVELOPMENT N.V. (capital autorisé de Fl. 15 millions), dirigée par M. R.G. Navarro et placée sous le contrôle direct de la filiale GRAMCO HOLDINGS N.V. de Willemstad/Curaçao.

La dernière initiative du groupe fut la création à Amsterdam de la société de gestion GRAMCO INFORMATION (NEDERLAND) N.V., placée sous le contrôle de la filiale à Londres GRAMCO INFORMATION (U.K.) Ltd et chargée du placement aux Pays-Bas des parts du "Mutual Fund" USIF-THE UNITED STATES INVESTMENT FUND (cf. N° 556 p. 27).

(574/32) Disposant déjà d'une succursale à New York dirigée par M. J. Soels, l'ALGEMENE BANK NEDERLAND-A.B.N. N.V. d'Amsterdam (cf. N° 569 p. 33) y a ouvert un second établissement (au Waldorf Astoria) sous la direction de M. L. D. de Bièvre.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(574/32) Une concentration a été négociée entre les entreprises de gros de commerce alimentaire d'Hambourg CECONETTO SCHÜRBROCK & SCHNEEGASS GmbH & C° KG et C.C. ALTONA (six établissements au total, occupant quelque 500 personnes) au profit du premier dont la société de portefeuille, CENTRALVERWALTUNG SCHNEEGASS & SCHÜRBROCK oHG (capital de DM 3 millions), aura désormais pour associé M. Wilh. Ruckriegel, propriétaire de C. & C. ALTONA.

(574/32) Le groupe suisse NESTLE ALIMENTANA SA de Vevey (cf. N° 572 p. 31) a fait une offre pour acquérir la participation qui lui manque (2,5 %) devant lui donner le contrôle absolu en République Fédérale de la société de chocolat et confiserie SAROTTI AG d'Hattersheim/Main (cf. N° 519 p. 31).

Celle-ci (ventes de DM 139,3 millions en 1969) va réduire son capital à DM 24 millions pour assainir sa situation financière. NESTLE y a porté en 1969 sa participation de 81,1 % à 97,5 % à la suite d'une offre publique d'achat.

(574/32) Toutes deux affiliées au groupe sucrier belge STE GENERALE DE SUCRERIES & RAFFINERIES EN ROUMANIE SA de Bruxelles (cf. N° 462 p. 39) les compagnies de Bruxelles STE GENERALE DE SUCRERIES SA et SUCRERIE & RAFFINERIE DE PONTELONGO SA ont négocié leur fusion par absorption de la première par la seconde, qui portera en conséquence son capital à FB331,3 millions.

(574/33) L'entreprise belge MEUNERIE LIEGEOIS SA (Battice) s'est assurée avec sa filiale STE IMMOBILIERE & D'EXPLOITATION DE WARNOUMONT-SIMEX SA une participation de près de 50 % dans la compagnie LES GRANDS SILOS DE LA MEUSE SA de Liège à l'occasion de l'augmentation de son capital à FB 8 millions. Contrôlée jusqu'ici conjointement par la famille Ancion et la firme ENGRAIS PAUL FRANCK SA (Liège), celle-ci s'est transformée en LES SILOS DE LA MEUSE SA et a transféré sa direction administrative à Battice.

(574/33) La rationalisation récemment décidée (cf. N° 565 p. 33) des intérêts du groupe B.S.N. -BOUSSOIS SOUCHON-NEUVESEL SA de Paris (cf. N° 570 p. 37) dans le domaine des eaux minérales s'est traduite par diverses opérations :

(1) Apport par la SA DES EAUX MINERALES D'EVIAN LES BAINS SA de Paris de l'ensemble de ses actifs industriels et commerciaux (estimés, bruts, à F. 360,1 millions) à sa filiale (98,24 %) FALI-PRODUITS DIETETIQUES FALIERES SA de Paris (capital porté à F. 68,9 millions). Celle-ci s'est transformée en SA DES EAUX MINERALES D'EVIAN et a transféré son siège à Evian-les-Bains/Hte Savoie.

(2) Absorption de la SA DES EAUX MINERALES D'EVIAN -LES-BAINS, devenue holding, par B.S.N. qui a élevé en conséquence son capital à F. 118,7 millions, devenant affilié pour 3,3 % au holding PRICEL SA du groupe "GILLET" (cf. N° 567 p. 42).

(3) Fusion au profit de SA DES EAUX MINERALES D'EVIAN (anc. FALI) des filiales (respectivement 99,38 % et 68 %), DIEPRA SA de Paris (actifs estimés bruts à F. 4,3 millions) et SA DES ETS JEAN GUILLOT de Grillon/Vaucluse (F. 18,3 millions).

(4) Création enfin de FALI-PRODUITS DIETETIQUES FALIERES SA (seconde du nom) à Paris. Au capital de F. 0,5 million, celle-ci est présidée par M. Hubert Wagner.

(574/33) Contrôlée conjointement par les compagnies IMPERIAL PRODUCTS N.V. (Anvers) et DEVOS-LEMMENS N.V. de Puurs (cf. N° 549 p. 33) et affiliée depuis peu au holding MAISON HENRI CORNET SA (Anderlecht), la firme belge de produits alimentaires CONTINENTAL FOODS N.V. de Puurs (cf. N° 573 p. 31) a procédé à une rationalisation de ses intérêts en France au profit de la société IMPERIAL FRANCE SA (Looz-les-Lille/Nord). Celle-ci a porté son capital à F. 0,9 million pour avoir absorbé la firme FLAN MARQUISE SA de Toulon/Var (actifs estimés bruts à F. 3,5 millions).

(574/33) La succursale de Genève dont s'est récemment dotée (cf. N° 568 p. 33) la filiale PERNOD SA (Couvet/Neuchatel) du groupe français d'apéritifs, jus de fruits, spiritueux, etc ... PERNOD SA (Maisons-Alfort/Val-de-Marne) a repris l'ensemble des actifs de la firme (en liquidation) de vins, vermouth, spiritueux, liqueurs, apéritifs, etc ... PRODUITS MANZIOLI SA (Genève)

(574/34) L'entreprise italienne de transformation de produits laitiers (notamment yogourts) SITIA YOMO Srl (Milan) s'est donnée une filiale à Paris, YOMO FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Giovanni Giani.

La fondatrice s'est associée en 1965 avec la COOPERATIVE AGRICOLE FRANCE-LAIT Sc de Saint-Martin-Belle-Roche/S. & L. (cf. N° 506 p. 31) au sein d'une filiale paritaire à Milan DEMETRIA SpA (cf. N° 336 p. 25).

(574/34) Animé par MM. Stanley Goldblum, M. R. Riordan, J.H. Evans et H. Gloser, le groupe financier américain EQUITY FUNDING CORP. (Beverly Hills/Cal.) s'est assuré le contrôle en Italie - à travers une nouvelle filiale à Rome EQUITY IMMOBILIARE INDUSTRIALE SpA - du groupe de Meunerie pâtes alimentaires et biscuiterie STA MOLINI & PASTIFICIO PANTANELLA SpA de Rome (capital de Li. 2,5 milliards).

En difficulté financière depuis deux ans, celui-ci appartenait jusqu'ici au Vatican (OFFICINE OPERE DI RELIGIONE)

METALLURGIE

(574/34) Le groupe minier et métallurgique de Hanovre et Berlin PREUSSAG AG (cf. N° 555 p. 34) a pris à Neumünster le contrôle de l'entreprise de transformation et traitement des surfaces métalliques et plastiques BOLLMEYER & C° KG (capital de DM 2,2 millions). Dirigée désormais par le Dr. Krämer, celle-ci a une capacité annuelle de traitement de 30.000 t./an et occupe 300 personnes.

(574/34) Le groupe sidérurgique HOECHST AG (Dortmund) a rationalisé ses intérêts en faisant absorber la firme de fonderie de Dortmund EISENWERK ROTHE ERDE GmbH (cf. N° 533 p. 25) par la filiale DORTMUND-HÖRDER HÜTTENUNION AG (cf. N° 565 p. 19).

(574/34) Aux termes d'un accord récemment conclu entre la STE GENERALE DES MINERAIS SA de Bruxelles (cf. N° 514 p. 29) et la compagnie métallurgique finnoise OUTOKUMPU OY (Helsinki), la première est devenue le distributeur exclusif du zinc électrolytique de la seconde au Benelux, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud, en Inde, au Pakistan et en Afrique.

(574/35) Un rapprochement a été décidé entre l'entreprise de transformation de métaux légers de La Haye HOLLAND ALUMINIUM N. V. (cf. N° 573 p. 29) et la compagnie de semi-produits d'extrusion et laminés de Bruxelles (usines à Duffel et Burcht), SIDAL-STE POUR L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM SA (cf. N° 547 p. 33); il sera sanctionné par un échange de participations.

Contrôlée pour moitié par les groupes de La Haye N. V. BILLITON MIJ. (où ROYAL DUTCH SHELL est récemment devenu majoritaire - cf. N° 571 p. 28) et d'Ijmuiden KON. NED. HOOGOVS & STALLFABRIEKEN N. V. (cf. N° 572 p. 32), HOLLAND ALUMINIUM sera affilié pour 33,3 % (à parité avec ses anciens actionnaires) à SIDAL. En retour celle-ci, affiliée comme auparavant à 38,5 % au groupe français PECHINEY SA de Lyon et Paris (cf. N° 573 p. 29), sera contrôlée à 61,5 % par un holding en cours de création dont HOLLAND ALUMINIUM détiendra 49 %.

(574/35) Une réorganisation des activités menées dans le domaine des ferro-alliages par le groupe UGINE KUHLMANN SA de Paris (cf. supra p. 18) s'est effectuée au profit de la STE FRANCAISE DE FONDERIES & ACIERIES ELECTRIQUES SA de Paris (cf. N° 447 p. 36). Celle-ci a absorbé sa compagnie-soeur STE NOUVELLE DES PYRENEES CENTRALES SA (Paris), dont les actifs ont été estimés, bruts à F. 5,8 millions, et a porté en conséquence son capital à F. 4,6 millions.

(574/35) Récemment créée (cf. N° 570 p. 33) à La Plaine-St-Denis/Seine-St-Denis par l'UNION SIDERURGIQUE DU NORD ET DE L'EST DE LA FRANCE-USINOR SA de Paris (filiale à 65,14 % du holding métallurgique DENAIN NORD-EST LONGWY SA de Paris - cf. N° 570 p. 33), la STE LORRAINE NOUVELLE DE PRODUITS METALLURGIQUES SLNPM SA l'a été pour servir de cadre à la fusion de quatre filiales de la fondatrice : STE LORRAINE DE PRODUITS METALLURGIQUES SA (cf. N° 317 p. 24), ACIERS & TUBES SPECIAUX-A. T. S. SA, STE NOUVELLE DE METALLURGIE SA et STE METALLURGIQUES DES ANC. ETS GROBET SA (toutes à La Plaine-St-Denis). En rémunération d'actifs évalués, bruts à F. 38,8 millions, 20 millions, 2,2 millions et 0,8 million, S. L. N. P. M. a porté son capital à F. 55 millions.

(574/35) Le groupe de Rotterdam O. G. E. M. -OVERZEE GAS & ELECTRICITEITMIJ. N. V. (cf. N° 569 p. 19) a négocié une diversification de ses intérêts aux Pays-Bas avec la prise de contrôle, par offre publique, du groupe de transformation et constructions métallurgiques KONINKLIJKE FABRIEK F. W. BRAAT N. V. de Delft (cf. N° 509 p. 35) qui réalise, avec quelque 750 employés, un chiffre d'affaires annuel de plus de Fl. 10 millions.

O. G. E. M., dont le capital émis sera porté à Fl. 37,5 millions à la suite de cette opération, réalisera en 1970 un chiffre d'affaires de quelque Fl. 800 millions (contre Fl. 616 en 1969) dû pour partie à ses récentes acquisitions : BAMBENS N. V. (Fl. 30 millions), N. V. LANDINDUSTRIES (Fl. 10 millions), FRI-JADO N. V. (cf. N° 566 p. 21), etc ...

(574/36) La firme de commerce en gros de produits métallurgiques, sidérurgiques et ferrailles N.V. METALEN & GRONDSTOFFEN ONDERNEMING "GRONDMET" de Rotterdam (cf. N° 515 p. 30) a créé à Zurich une filiale de portefeuille et à vocation commerciale GRONDMET AG (capital de FS 1 million), présidée par son propre directeur M. Willem C. Van't Wout.

PAPIER

(574/36) Membre du groupe FRIEDRICH FLICK KG (Düsseldorf), le groupe papetier de Düsseldorf FELDMÜHLE AG (cf. N° 568 p. 37) a négocié une participation de 25 % à Hyltebruk, au sud de la Suède, dans une nouvelle entreprise papetière. Au capital de Kr. 80 millions, celle-ci reprendra l'usine locale de la firme HYLTE BRUKS A/B (associée pour 37,5 %) dont la capacité sera portée à quelque 165.000 t. de pâtes et papier journal après investissement de Kr. 250 millions d'ici 1973. Les autres associés du groupe allemand dans la nouvelle affaire seront, avec 20 % le groupe public de Stockholm STATENS SKOGINDUSTRIER A/B (cf. N° 459 p. 36) ainsi que les firmes STORA KOPPARBERGS BERGSLAG A/B de Falun (cf. N° 559 p. 29) et POPYRUS A/B de Mölndal-Göteborg (cf. N° 264 p. 21) pour respectivement 10 % et 7,5 %.

FELDMÜHLE (cf. N° 568 p. 37) a rationalisé par ailleurs ses intérêts en République Fédérale en absorbant sa filiale de gestion immobilière de Düsseldorf ALOIS DESSAUER-GEDÄCHTNIS .WOHNUNGSBAU- & SIEDLUNGS GmbH.

(574/36) Membre à Leiden et Hazerswoude du groupe américain AVERY PRODUCTS CORP. de San Marino/Cal. (cf. N° 554 p. 39), la firme néerlandaise de produits adhésifs (étiquettes, bandes autocollantes, films cellulose et plastiques, etc ...) FASSON (NEDERLAND) N.V. a pris pied en Australie en installant une filiale industrielle FASSON PTY Ltd à Adelaïde, occupant quelque 75 personnes et dotée de succursales commerciales à Melbourne et Sydney.

La fondatrice était jusqu'ici représentée dans le pays par la filiale à Sydney VRG PAPER Ltd du groupe de papiers et cartons d'Amsterdam et Utrecht VAN RECKUM PAPIER-GEPACY N.V. (cf. N° 453 p. 22) dont la filiale absolue d'Utrecht AVERY ETIKETTEN N.V. (cf. N° 226 p. 26) est licenciée de FASSON,

PARFUMERIE

(574/37) La représentation en République Fédérale de l'entreprise de parfumerie et produits de beauté PARFUMS CHRISTIAN DIOR SA de Paris (que contrôlent conjointement les groupes de vins de champagne MAISON MOËT & CHANDON SA - cf. N° 564 p. 34 - et textile "BOUSSAC" - cf. N° 550 p. 42) est désormais du ressort de la firme PARFUMS CHRISTIAN DIOR GmbH (Cologne) récemment créée au capital de DM 350.000 avec pour gérants M. W. Heilinger et Mme M. Flügél, et pour directeur M. H. Odendahl.

La compagnie CHRISTIAN DIOR Sarl de Paris (Département "haute couture" du groupe DIOR) est déjà représentée en République Fédérale par la filiale CHRISTIAN DIOR TEXTILVERKAUFS GmbH (Lippstadt) du groupe de bonneterie FALKE (Schmallenberg/Sauerl).

PHARMACIE

(574/37) Spécialisée aux Etats-Unis dans la fourniture d'équipements pour cliniques et hôpitaux, la compagnie AMERICAN HOSPITAL SUPPLY CORP. d'Evanston/Chicago (cf. N° 501 p. 37) s'est assurée le contrôle à Schaerbeek/Bruxelles de l'entreprise de distribution de produits pharmaceutiques G. DELFORGE & C° Sprl.

La compagnie américaine dispose de plusieurs représentants et licenciés en Europe et de filiales notamment à Paris COOPERATION EUROPEENNE DE FOURNITURES HOSPITALIERES Sarl (dont elle partage le contrôle à parité avec la société COOPERATION PHARMACEUTIQUE FRANCAISE SA de Melun - cf. N° 527 p. 32) et à Baierbrunn/République Fédérale, BAXTER GmbH (à travers son affiliée DON BAXTER Inc. de Glendale/Cal. - cf. N° 447 p. 37).

(574/37) Le groupe chimico-pharmaceutique de Darmstadt E. MERCK AG (cf. N° 555 p. 35) a créé à Luxembourg une filiale MERCK-FINANZ AG (capital de FS 20 millions), chargée de financer son expansion à l'étranger notamment et directement contrôlée par la filiale suisse de portefeuille MERCK HOLDING AG de Zug (anc. HOLDING AG FÜR MERCKUNTERNEHMUNGEN - cf. N° 497 p. 36).

PLASTIQUES

(574/38) Membre à Ludwigshafen du groupe français CIE DE SAINT-GOBAIN-PONT-A-MOUSSON SA (cf. supra p. 16) et affiliée pour 25 % à la nouvelle BERLINER HANDELSGESELLSCHAFT-FRANKFURTER BANK AG (cf. supra p. 28), la firme de matériaux isolants GRÜNZWEIG & HARTMANN AG (cf. N° 543 p. 36) s'est associée au groupe de tabac de Hambourg REEMTSMA CIGARETTENFABRIKEN GmbH (cf. N° 566 p. 30) pour la fabrication de fils et feuilles à partir de mousses de polyoléfinés.

Le cadre en sera une filiale commune SALEEN GmbH & C° KG à Ludwigshafen (fonds de commandite de DM 2 millions), dont la première opération sera la cession au Japon d'une licence au groupe ASAHI CHEMICAL INDUSTRIES C° Ltd-ASAI KASEI K.K. d'Osaka (cf. N° 543 p. 36).

PUBLICITE

(574/38) Présent depuis peu sur le marché britannique avec la prise du contrôle à 85 % à Londres de l'agence DAVID WILLIAMS & PARTNERS (propriété jusque là de la société WOOD HALL TRUST Ltd et de son directeur, M. David Williams, qui y conserve 10 %), le groupe de Pittsburgh KETCHUM, MACLEOD & GROVE Inc. a négocié en République Fédérale une importante participation dans l'agence de Francfort DURANA WERBUNG GmbH.

Animée par MM. W.W. Benz, K. Kuss et W.D. Ernst, celle-ci sera transformée en DURANA KETCHUM WERBEAGENTUR GmbH.

(574/38) MM. M. Morley (Farnborough/Hamp.) et C. von der Ropp (Hambourg) dirigent la filiale DANIEL J. EDELMANN GmbH (capital de DM 20.000) définitivement installée à Hambourg (cf. N° 558 p. 39) par la firme de relations publiques et publicité de New York et Chicago DANIEL J. EDELMANN Inc.

(574/38) Le réseau en Europe du groupe publicitaire de New York NORMAN, CRAIG & KUMMEL Inc. (cf. N° 508 p. 33) s'est enrichi d'une nouvelle associée, l'agence de Bruxelles PLANNING PUBLICITAIRE VDM SA. L'accord conclu entre les deux partenaires s'est assorti d'une prise de participation réciproque entre la filiale du premier NORMAN, CRAIG & KUMMEL EUROPE SA à Bruxelles (qui réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de FB 3,3 milliards) et la seconde.

(574/39) L'entreprise française de marketing et publicité pour les produits médico-pharmaceutiques notamment BUREAU DE RECHERCHE & D'ETUDES DES STATISTIQUES B.R.E.S. SA (Pontoise/Val d'Oise), que préside M. Victor Coupin, a ouvert à Bruxelles une succursale dirigée par M. Michel Artauld.

(574/39) Les compagnies françaises de promotion des techniques d'enregistrement et de sonorisation REGI-SON Sarl (cf. N° 512 p. 24), DIMA-DISTRIBUTION INTERNATIONALE DE MUSIQUE D'AMBIANCE SA (cf. N° 215 p. 20) et SONEUROP Sarl (toutes à Paris) ont négocié leur fusion au sein de la firme SONEUROP-LE SON EUROPEEN Sarl que gère M. Claude Waddington. Au capital de F. 370.000, la nouvelle affaire couvrira 60 % du marché français de la musique d'ambiance et assurera la régie de la publicité sonore dans plus de 1.300 magasins.

Une des récentes initiatives de REGI-SON a été la création en association 30/70 avec l'agence de publicité RICHARD NELKENE PUBLICITE Sarl de Paris, de la firme de conception, régie et exécution des missions publicitaires et promotionnelles dans les magazines de grande distribution MERCHANDISING SERVICE Sarl (capital de F. 20.000).

TABAC

(574/39) Membre à Valkenswaard du groupe de New York GULF & WESTERN INDUSTRIES Inc. (cf. N° 570 p. 19 et supra p. 14), à travers la filiale CONSOLIDATED CIGAR CORP. (cf. N° 563 p. 41), la fabrique néerlandaise de cigares et tabac N. V. WILLEM II CIGARENFABRIEKEN v/h H. HERSTEN & C° (cf. N° 500 p. 37) sera désormais représentée en République Fédérale par la nouvelle firme WILLEM II ZIGARREN-VERTRIEBS GmbH de Werther/Westf. (capital de DM 50.000).

Animée par MM. Hans Herfurth (Werther) et H. A. Kersten (Walkenswaard), celle-ci reprendra les activités exercées jusqu'ici par les firmes locales WILLEM II ZIGARREN GENERALVERTRIEB HANS HERFURTH et ZIGARRENFABRIEK HAUS WERTHER HERFURTH & C° KG, aujourd'hui dissoutes.

(574/39) La firme de négoce et importation de tabacs en feuilles d'Amsterdam OSCAR ROHTE & JISKOTT N. V. (cf. N° 536 p. 43) a créé au Brésil une filiale commerciale IPHACO EXPORTADORA Ltda (Salvador/Bahia).

La fondatrice s'est associée en 1969 avec son homologue d'Amsterdam CAREL OLIE JR. N. V. au sein d'une filiale paritaire TABANDRU N. V. (Uden/Noord-Brabant).

TEXTILES

(574/40) L'entreprise néerlandaise de doublures et triplures pour confection PERMESS N.V. (Borne) a apporté la filiale récemment acquise (cf. N° 560 p. 43) en République Fédérale L.B. LÜHL & SÖHNE KG (Borken üb Gemen/Westf.) à une nouvelle filiale locale, PERMESS-FERTIGUNG VON EINLAGESTOFFEN FÜR DIE SEKLEIDUNGSINDUSTRIE GmbH (capital de DM 250.000), dirigée par MM. Horst Harbauer et B.W. Kist.

La fondatrice, présente depuis 1967 sous son nom à Bruxelles (cf. N° 427 p. 32/33) est filiale paritaire depuis 1965 (cf. N° 267 p. 26) des groupes d'Almelo KON. TEXTIELFABRIEKEN NIJVERDAL TEN CATE N.V. (cf. infra) et d'Enschede BLIJDENSTEIN-WILLINK N.V.

(574/40) Le groupe britannique de textiles chimiques CARRINGTON & DEWHURST Ltd d'Ecclestone Charley/Lancs. (cf. N° 548 p. 34) va alléger ses intérêts en République Fédérale en fermant l'usine de "Crimplene" à Gefrees üb. Bayreuth de l'affiliée RUDOLF HEROLD GmbH & C° KG (cf. N° 362 p. 19); celle-ci verra ses fabrications assurées désormais par la filiale de Kaiserlautern CARRINGTON & DEWHURST (GERMANY) GmbH (cf. N° 492 p. 25).

(574/40) Filiale commune des groupes textiles de Roubaix/Nord LA LAINIERE DE ROUBAIX-PROUVOST MASUREL SA (cf. N° 573 p. 23), de la compagnie d'emballages flexibles et souples TRENTESAUX-TOULEMONDE SA (cf. N° 548 p. 27) et du groupe chimique suisse CIBA AG de Bâle (dont la fusion avec J.R. GEIGY AG doit bientôt devenir effective - cf. N° 556 p. 35 et supra p. 17) la STE DES PROCEDES SUBLISTATIC SA de Tourcoing/Nord négocie une scission de ses actifs au profit de deux nouvelles sociétés : (1) STE D'IMPRESSION DU PONT ROMPU SA qui, en rémunération d'actifs bruts évalués à F. 5,5 millions aura un capital de F. 1,75 million; (2) STE DE VENTES & DE DIFFUSION SA (actifs reçus de F. 6,2 millions - capital de F. 0,25 million).

Spécialisée dans l'impression sur textiles par application de papier imbibé de colorants spéciaux, la STE DES PROCEDES SUBLISTATIC dispose de deux sociétés soeurs en Suisse, STE D'EXPLOITATION DES PROCEDES SUBLISTATIC SA (cf. N° 454 p. 21) et SUBLISTATIC SA de Genève (récemment créé au capital de F. 0,5 million sous la présidence de M. Pierre Folliet).

(574/40) La compagnie américaine COTTON PRODUCERS ASSOCIATION (Atlanta/Georgie) a fermé sa succursale de Bruxelles que dirigeait M. Willem Winkel.

(574/41) Spécialiste aux Pays-Bas de tissus adhésifs et auto-collants, la firme HOUTSTRA'S KLEEFSTOFFENFABRIEK N.V. (Naaldwijk) a pris pied en Suisse en ouvrant une succursale à Winterthur, dirigée par M. Willam Houtstra.

(574/41) La représentation commerciale en Suisse du groupe d'Almelo KON. TEXTIELFABRIEKEN NIJVERDAL-TEN-CATE N.V. (cf. N° 560 p. 43) sera du ressort de la nouvelle firme TEN-CATE TEXTILES AG de Zurich (capital de FS 100.000) que dirige M. Adriaan Kriste (Männedorf).

TOURISME

(574/41) Poursuivant son expansion chez les Six (cf. N° 550 p. 44) le groupe américain HOLIDAY INNS Inc. de Memphis/Tenn. (cf. N° 556 p. 40) négocie l'acquisition en Italie de terrains à Milan, Verone, Bologne et Florence pour y édifier plusieurs hôtels exploités directement ou par "franchising".

HOLIDAY INNS. a une filiale sous son nom à Rome (cf. N° 541 p. 43) qui y édifie un hôtel qui sera mis en service fin 1971. Son programme d'investissement chez les Six prévoit actuellement la construction de 17 hôtels en République Fédérale - où il vient par ailleurs de conclure des accords de franchising pour cinq hôtels à Francfort - 6 aux Pays-Bas, 5 en France, 5 en Belgique, 1 au Luxembourg et 1 à Monaco.

(574/41) En association avec la STE REGIONALE POUR L'EXPANSION TOURISTIQUE DE LA PROVENCE-COTE D'AZUR & DES ALPES DU SUD-SORETO SA de Marseille, la compagnie hôtelière de Paris JACQUES BOREL INTERNATIONAL SA (anc. CIE DES RESTAURANTS JACQUES BOREL SA - cf. N° 560 p. 48) s'est donnée une filiale à Marseille : STE DE PROMOTION DES AUTOROUTES DE PROVENCE COTE D'AZUR-SPAPCA SA (capital de F. 6 millions). Présidée par M. Yves Cahier et dirigée par M. Jacques Borel, celle-ci a pour objet la réalisation de complexes hôteliers en bordure d'autoroute, et notamment l'installation d'un motel à Lançon/Bouches-du-Rhône, sur l'autoroute A.7

Dans le domaine des restauroutes, la fondatrice, membre du groupe W.R. GRACE & C° de New York (cf. N° 570 p. 21), dispose déjà (cf. N° 431 p. 29) d'une filiale à Paris STE DE PROMOTION TOURISTIQUE DES AUTOROUTES SA qui a récemment entrepris à St-Albain, sur l'autoroute A.7. la construction d'un motel de 100 chambres dont l'ouverture est prévue pour l'été 1971.

(574/42) L'agence belge de voyages WASTEELS de Bruxelles (cf. N° 440 p. 33) a créé en Suisse une nouvelle filiale de portefeuille WASTEELS TRANSPORT AG (Zug) au capital de FS 50.000 présidée par Mme B. M. Wasteels.

La fondatrice est présente depuis 1965 dans le pays (cf. N° 332 p. 33) avec une filiale VOYAGES WASTEELS Sarl (Genève) commune avec la compagnie de Zurich REISEBUREAU A. KUONI AG. Ses autres intérêts à l'étranger sont notamment les sociétés REIZEN WASTEELS N. V. (Maastricht), VOYAGES WASTEELS Sarl (Esch-sur-Alzette/Luxembourg) et VOYAGES WASTEELS Sarl (Metz/Moselle avec succursales à Grenoble, Bordeaux, Dijon, Rouen, Longwy, etc ...).

TRANSPORTS

(574/42) La firme néerlandaise de transport et location de matériels de transport et de travaux publics GEBROEDERS LOMMERTS N. V. de Delfzijl (cf. N° 521 p. 20) a créé une filiale en République Fédérale LOMMERTS GmbH-SPEDITION & LAGEREI (Weener) au capital de DM 60.000 et gérée par son propre directeur Willem Lommerts.

(574/42) Créé fin 1969 (cf. N° 536 p. 42) sur l'initiative de trois armements scandinaves WILH. WILHELMSSEN (Oslo), A.S. DET OSTASIATISKE KOMPAGNI de Copenhague (cf. N° 562 p. 32) et TRANSATLANTIC STEAMSHIP C° (Stockholm) pour coordonner leurs lignes maritimes sur l'Australie, le consortium SCANAUSTRAL-SCANDINAVIAN-AUSTRALIA CARRIERS a confié sa représentation à Anvers (unique escale européenne des lignes qu'il dessert) à la société BEST OSTERRIETH SA (cf. N° 529 p. 31).

Celle-ci assure déjà la représentation du consortium scandinave SCANSERVICE (liaisons maritimes vers l'Extrême Orient) au sein duquel sont associés WILHELMSSEN (Oslo), OSTASIATISKE KOMPAGNI (Copenhague), A/B SVENSKA ATLANT LINIEN (Göteborg) et A/B SVENSKA OSTASIATISKA KOMPAGNIET (Göteborg).

(574/42) Membre au Canada du groupe de la STE GENERALE DE BELGIQUE SA (cf. N° 567 p. 32), la compagnie de portefeuille GENSTAR Ltd de Montreal (cf. N° 559 p. 33) se propose de fusionner sa filiale (indirecte à travers McALLISTER TOWING Ltd), ISLAND TUG & BARGE Ltd (cf. N° 536 p. 41), spécialisée dans le transport par barges en Colombie britannique, avec la compagnie VANCOUVER TUG BOAT C° Ltd (Vancouver), filiale à même vocation du groupe américain DILLINGHAM CORP. (Honolulu/Hawai).

Les actifs des deux compagnies seront réunis au sein d'une filiale NANISLE TUG & BARGE Ltd contrôlée pour moitié par GENSTAR et DILLINGHAM.

(574/43) Récemment créée à Paris, au capital de F. 20.000 pour l'acquisition, la location et la vente de matériel de transport ferroviaire, la compagnie LOGEMAFER-LOCATION & GERANCE DE MATERIEL FERROVIAIRE Sarl que gère M. Jacques Delisle, l'a été par la CIE D'EXPLOITATION DE WAGONS INDUSTRIELS CEWI SA (Paris).

(574/43) La compagnie espagnole de transport maritime HISPALAC SA (Bilbao) a confié à la firme de Gênes AGENZIA MARITTIMA LERTORA FRATELLI & COURTMAN Srl sa représentation en Italie pour la ligne régulière qu'elle vient de mettre en service entre la Méditerranée (escales à Livourne et Gênes) et le Canada (Saint Laurent).

(574/43) Membre à Helsingborg du groupe d'armement suédois MALMROS REDERI A/B (Trelleborg), la compagnie d'entrepôts et transports frigorifiques FRIGOSCANDIA A/B (cf. N° 518 p. 23) a créé à Milan une filiale FRIGOSCANDIA SpA (capital de Li. 1 million), présidée par M. Arnoldo Marcantonio.

La fondatrice a un important réseau de filiales sous son nom à l'étranger, notamment à Duisburg, Bruxelles, Paris, King's Lynn/Norfolk, Towson/Md., etc ...

(574/43) Le groupe d'armement, agence et transport maritime de New York FEDERAL COMMERCE & NAVIGATION C° (cf. N° 374 p. 24) a créé à Rotterdam une filiale de portefeuille et gestion financière FEDNAV HOLDING N. V. (capital de Fl. 4 millions), dirigée par M. F. O. Van der Dussen et placée sous le contrôle direct de la filiale de Montreal FEDERAL COMMERCE & NAVIGATION C° Ltd.

Le groupe de New York a des filiales sous son nom à Hambourg et à Anvers et divers autres intérêts en Belgique, notamment dans les sociétés BELCAN N. V. et CIE BELGE D'ARMEMENT COBELAR N. V. (toutes deux à Anvers). Ses plus récentes initiatives en Europe ont été la création de deux sociétés de gestion et portefeuille à Londres FEDNAV HOLDINGS (U. K.) Ltd (capital de £ 20.000) et Lausanne/Suisse UNINAV SA (capital de FS 1 million).

DIVERS

(574/43) Ayant pour actionnaire minoritaire commun le groupe CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS, les sociétés françaises de confection d'articles prénataux, layette, articles d'hygiène pour nouveaux-nés, etc ... PRENATAL SA (St-Denis/Seine-St-Denis) et MATERNA SA (Paris) étudient les modalités d'un éventuel rapprochement de leurs réseaux commerciaux et de leurs services d'achat.

Les partenaires (ventes globales annuelles de F. 230 millions) sont déjà associés au sein d'une affiliée commune BEBE CONFORT SA à Villemonble/Seine-St-Denis (cf. N° 550 p. 47) dont le groupe verrier de Paris B. S. N. -BOUSSOIS-SOUCHON-NEUVESEL SA (cf. supra p. 33) s'est assuré récemment le contrôle.

INDEX DES PRINCIPALES SOCIETES CITEES

Advance Produktions	P. 17	Cibié	P. 21
Agenzia Marittima Lertora		Cincinnati Milacron	17
Fratelli & Courtman	43	Cofami	31
Algemene Bank Nederland	32	Comelit	26
Alspi	29	Commerciale des Potasses & de	
American Hospital Supply	37	l'Azote	18
Assurances du groupe de		Comptoir Tuilier du Nord	16
Paris (Les)	14	Continental Foods	33
Ateliers & Chantiers du Havre	22	Cornerstone	22
Ateliers & Chantiers de La		Cotton Producers Association	40
Rochelle-Pallice	22	Crédit Vendôme	29
Avery Products Corp.	36		
		Dassault	30
Bank voor Handel & Scheepvaart	28	Delbes & Lannes	22
Banque de l'Indochine	16-29-30	Delforge & C° (G.)	37
Banque Occidentale pour le Com-		Deutsche Grammophon	23
merce et l'Industrie	29	Di ebold	19
Banque Vernes & Cie	25-30	Discount Bank	30
Bauknecht (G.)	31	Dortmund-Hörder Hüttenunion	34
Bayer	19	Doyen (Ets. Daniel)	14
Bertelsmann Verlag (C.)	24	Dresdner Bank	28
Best Osterrieth	42	Durana Ketchum Werbeagentur	38
Betondak	15		
B. H. F. -Berliner Handelsgesell-		Eaux Minérales d'Evian (SA des)	33
schaft Frankfurter Bank	28-38	Edelmann (Daniel J.)	38
Billiton	15-35	Entreprise Minière et Chimique	18
B. I. S.	20	Equity Founding Corp.	34
Bollmeyer & C°	34	Eternit	16
Booz, Allen & Hamilton	19	Ethylox	18
Borel International (Jacques)	41	Etudes des Caissons Nucléaires	26
B. R. E. S.	39	Eurgal	27
Brevatome	26	European Financial Associates	31
B. S. N.	33-43	Europese Engineering Combinatie	27
		Europroject	15
Carrington & Dewhurst	40	Exportation des Sucres	31
Castellazzo (G.)	23		
Ceconetto Schürbrock &		Fali-Produits Diététiques	
Schneegass	32	Falières	33
Cewi	43	Fasson	36
Chantiers & Ateliers de Provence	21	Federal Commerce & Navigation	43
Chrysler	15	Fednav Holding	43
Ciba-Geigy	17-40	Feldmühle	36

Financement Crédibel (Sté de)	28	Interbohr	17
Financia	31	International Coating Materials	19
Financière Atlantique (Sté)	30	International Investors Group	30
Financière de Paris & des Pays-Bas (Cie)	28-30-43	Island Tug & Barge	42
Finelgaz	28	Joslin (A. J.)	17
First National City Bank	31	Ketchum, Macleod & Grove	38
Flick (Friedrich)	36	Keynes	27
Forenco	28	Kienzle Apparate	21
Forges de Châtillon-Commentry Biache	26	Kimbermont Belgium	17
Française de Fonderies & Acié- ries Electriques (Sté)	35	Kon. Fabriek F.W. Braat	35
Fankfurter Investment Trust	28	Kraft Systems Europe	20
Frigoscandia	43	Logemafer	43
G. E. E. F.	22	Lommerts	42
General Telephone & Electronics	24	Lorraine Nouvelle de Produits Métallurgiques (Sté)	35
Générale Foncière	30	Lühl & Söhne (L.B.)	40
Générale des Minerais (Sté)	34	Lurgi	27
Genstar	42	Lyonnaise des Eaux et de l'Eclairage (Sté)	16-29
Gramco	32	Maisons Phenix (Sté des)	16
Grands Silos de la Meuse (La)	33	Materna	43
Greenwood & Batley	21	Merchandising Service	39
Grondmet	36	Merck (E.)	37
Gruner & Jahr	24	Meunerie Liegeois	33
Grünzweig & Hartmann	38	Molini & Pastificio Pantanella	34
G. T. & E. -Soc. Generale di Telefonica & Elettronica	26	Montecatini-Edison	26
Gulf & Western Industries	14-39	Nestle	32
Hawthorn Baker	22	Niemans' Beton-Son	15
Heinicke Instruments	23	Nira	20
Henkel	18	Nissan Motor C°	15
Hispalac	43	Norman, Craig & Kummel	38
Hoechst	34	North American Rockwell Corp.	22
Holderbank Financière Glarus	15	Oceanide SA d'Assurances & de Réassurances	14
Holland Aluminium	35	O. G. E. M.	35
Holiday Inns	41	Olymp	23
Hool & Fils (Van)	15	Omnium de Participations Fi- nancières & Industrielles	28
Hopt (R. & E.)	24		
Houstra's Kleefstoffenfabriek	41		
Hylte Bruks	36		
Imperial France	33		
Impression du Pont Rompu	40		
Ineurco	21		

Outokumpu	34	Soreto	41
Parfums Christian Dior	37	Spapca	41
Paris & du Rhône (Sté de)	21	Springer Verlag (Axel)	24
Paternelle (La)	14	Stappers	14
Permess	40	Stein & Roubaix	26
Pernod	33	Sucre Union Investissements	29
Peters & C°	21	Sucrerie & Raffinerie de Pon- telongo	32
Petrofina	19-30	Südwest-Salz Vertrieb	17
Phonogram Schallplatten	23	Sybron Corp.	23
Phyto	18	Tab Products	26
Pintsch-Bamag	21	Tarchini	15
Planning Publicitaire V. D. M.	38	Ten-Cate Textiles	41
Polydor Schallplatten	23	Thomson-C. S. F.	25
Prenatal	43	Thyssen-Bornemisza	21-28
Preussag	34	Total Chimie	18
Procédés Sublistatic (Sté des)	40	Tuileries de Beauvais	16
Prouvost	40	Tyndall	31
Providence (La)	14		
Reemtsma	38	Ufiner	16-29
Regi-Son	39	Ugine-Kuhlmann	18-35
Renault	14	Union Chimique Elf Aquitaine	18
Rimoldi (Virgilio)	22	Union d'Etudes & d'Investis- sements	29
Rohte & Jiskott (Oscar)	39	Union Financière & Minière	25-30
Saint-Gobain-Pont-à-Mousson (Cie de)	16-38	Usinor	35
Saleen	38	Vancouver Tug Boat	42
Salzwerk Heilbronn	17	Ventes & de Diffusion (Sté de)	40
Sarotti	32	Vliet's Verfindustrie (Van der)	19
Saviem	14	Wasteels	42
Scanaustral	42	Watkins-Johnson	24
Schoen & Eonen (Pieter)	19	Willem II Zigarren	39
Schurter (H.)	20	Williams & Partners (David)	38
Seine & Rhône	14	Wolters-Noordhoff	24
Speial	27	Yomo	34
Sidal	36		
Siliconix	25		
S. I. N. T. R. A.	25		
Smith (A. O.)	20		
Soneurop	39		

